DIXIÈME ANNÉE. — N° 226 1er JUIN 1906 LE NUMÉRO : 50 CENTIMES.

# L'ÉCHO DU MERVEILLEUX

REVUE BI-MENSUELLE

## LE FIASCO D'UN CONGRÈS

Dans notre numéro du 15 mars dernier, nous annoncions la réunion prochaine, à Paris, sous la présidence du docteur Brouardel, d'un Congrès qui aurait pour but de rechercher les moyens les plus efficaces de réprimer l'exercice illégal de la médecine.

« L'idée de ce Congrès, ajoutions-nous, n'est pas pour nous déplaire, car nous sommes persuadés que tous les thérapeutes officiels et patentés, que tous les savants diplômés qui y prendront part auront assez d'impartialité et de bon sens pour ne pas condamner en bloc, sans études et sans examen, les pratiques de ceux qu'ils appellent, un peu sévèrement peut-être, les charlatans de la médecine. »

Ce Congrès a commencé ses *travaux* lundi dernier, 28 mai, dans la salle des examens de l'Assistance Publique. Environ deux cents médecins français ou étrangers assistaient à la séance d'ouverture. Les ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur y étaient représentés.

Dès cette première séance, nous avons eu le regret de constater que, contrairement à l'espoir que nous avions exprimé, les congressistes étaient bien résolus à se montrer sectaires et intransigeants.

Le premier vœu qu'ils ont adopté était, en effet, ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que les syndicats, d'accord entre eux, rédigent un travail montrant tous les dangers des manœuvres des rebouteurs, guérisseurs, toucheurs, sorciers, etc., et demandent au ministère de l'Instruction publique que cet ouvrage fasse partie du programme des écoles normales d'instituteurs et des écoles primaires. »

C'est catégorique. Nul, en dehors des médecins diplômés, n'aura désormais le droit de guérir.

Il est trop manifeste que ces messieurs ne pensent qu'à leur intérêt particulier et que le souci des malades est tout à fait étranger à leurs préoccupations. Ils ont un privilège ; ils entendent le garder.

Si la médecine était une science définitive, sûre d'elle-même, une science infaillible, la prétention des congressistes serait soutenable.

Mais nous sommes loin de compte. Quel est donc le médecin, si haut coté qu'il soit, qui ne s'est jamais trompé dans ses diagnostics? Quel est donc le médecin, si prudent, si expérimenté qu'il soit, qui peut se vanter d'avoir toujours appliqué à un mal donné le remède adéquat? Quel est donc le médecin qui oserait affirmer qu'il a toujours guéri les malades guérissables qu'il a soignés?...

Non, la médecine n'est pas infaillible. De toutes les sciences, elle est, au contraire, la moins certaine, la plus indécise, la plus tâtonnante, la moins scientifique, si je puis dire.

Avant de revendiquer, pour eux seuls, le droit de guérir, que MM. les médecins commencent donc par nous démontrer qu'eux seuls en ont le pouvoir. Tant qu'ils n'auront pas fait cette démonstration, qu'ils soient modestes, qu'ils se contentent des nombreux avantages dont ils jouissent déjà, et qu'ils n'en demandent pas d'autres !

Ils sont bien imprudents, d'ailleurs ! Ce monopole des guérisons qu'ils veulent s'attribuer ne saurait, en effet, exister qu'en échange de certaines obligations.

Faisons une comparaison. Quand, par exemple, une ville donne à une Compagnie le monopole de la fourniture du gaz d'éclairage, c'est à la condition que cette Compagnie s'arrangera pour le fournir, au taux fixé, à tous les habitants sans exception, qui en feront la demande. De même si on donne à une catégorie d'individus, à l'exclusion de tous les autres, le droit de guérir, ce ne peut être qu'à la condition que, dans tous les cas où la guérison est possible, ils assureront cette guérison

Quand la Compagnie d'éclairage ne peut ou ne veut fournir à un habitant le gaz dont il a besoin, cet habitant actionne la Compagnie, et il en obtient des dommages-intérêts. Si le nombre des habitants, à qui la Compagnie ne fournit pas de gaz, est trop considérable les tribunaux prononcent sa déchéance.

Les choses devraient se passer ainsi, le jour où les médecins seraient les seuls guérisseurs. Quand un malade guérissable n'aurait pas obtenu de soulagement, il serait en droit de faire un procès à son docteur. Lorsque le nombre des erreurs ou des insuccès d'un médecin deviendrait trop grand, il faudrait lui supprimer son privilège...

Vous me direz que comparaison n'est pas raison. Soit! Je n'insiste pas. Ce que je veux seulement montrer, c'est que le jour où l'on prendrait contre les empiriques les mesures draconiennes que réclament les membres du Congrès, il faudrait, en même temps, prendre des mesures rigoureuses contre les médecins qui commettraient des fautes professionnelles.

Nous n'en sommes pas là. Le Congrès qui nous occupe n'aura aucune portée. Le nombre des médecins qui y ont adhéré est ridiculement restreint. De quel droit ces deux cents congressistes, pour la plupart sans clientèle probablement, parleraient-ils au nom de leurs confrères?

Ces deux cents congressistes sont évidemment des primaires de la médecine. Les vrais médecins n'ont pas contre les empiriques cette haine aveugle, cette hostilité à la Homais. Les vrais médecins, comme tous les vrais savants, savent que leur science a des limites. Nous en connaissons tous parmi eux, qui, lorsqu'ils ont épuisé les ressources de leur science, sont les premiers à conseiller à leurs malades ces remèdes contre lesquels les médicaillons du Congrès montrent, dans leur ignorance, tant de prévention.

« Je le pansai; Dieu le guérit », disait Ambroise Paré. Ambroise Paré, on en conviendra, a laissé dans les annales de la médecine et de la chirurgie un nom autrement respecté et glorieux que celui que s'est acquis, jusqu'à présent, du moins, le docteur Archambauld, auteur du vœu que j'ai cité plus haut.

Depuis Ambroise Paré, tous les maîtres ont reconnu que leur science n'était pas tout, qu'il y avait une part d'imprévu, d'inexpliqué, une part de miracle souvent dans les guérisons qu'ils obtenaient.

La médecine a des points d'analogie avec la poésie. Elle est souvent une affaire d'inspiration. Le hasard fait quelquefois les plus beaux vers. Il fait aussi parfois les belles guérisons.

Cette part d'imprévu, d'inexpliqué, qui dépasse les limites de la science, pourquoi, de parti pris, déclarer que les recherches indépendantes, que l'intuition de certains guérisseurs ne seraient pas capables de l'apporter en soulagement aux malades?...

Je sais bien ce qu'on répond : « Certes, dit-on, les médecins ne guérissent pas toujours; au moins ils guérissent souvent; tandis que les rebouteurs, les voyantes, les sorciers ne guérissent jamais. »

Que les médecins guérissent souvent, je l'accorde, pas aussi souvent cependant qu'ils le disent; mais que les empiriques ne guérissent jamais, je le conteste. Si grande que soit la crédulité humaine, croyez bien que les empiriques chez qui les malades se ruent en foule verraient vite le vide se faire autour d'eux s'ils ne procuraient jamais aucun allègement de souffrance à ceux qui les consultent...

Qu'on ne dise pas qu'il n'y a là qu'une affaire de suggestion, car si cela était exact, cela prouverait seulement que les empiriques inspirent plus de confiance à leurs malades que certains médecins...

Au fond, les empiriques n'ont jamais fait de mal à personne. On citerait difficilement des cas où un de ces empiriques ait été la cause de la mort d'un homme. Qui oserait dire qu'aucun médecin n'a jamais causé la mort d'un de ses clients!

Le congrès des médecins, encore une fois, sera sans portée. Aucun médecin sérieux, en tout cas, ne

l'approuvera d'avoir inauguré ses séances par une déclaration de guerre. S'il s'était mis à étudier les pratiques des empiriques, à les examiner, à les critiquer, pour essayer de dégager l'ivraie du bon grain, le public tout entier en eût suivi les travaux avec intérêt.

En condamnant en bloc les empiriques, il s'est condamné lui-même, et le résultat de son intransigeance sera sûrement d'attirer davantage l'attention sur ceux qu'il veut combattre.

Le public se dira : « Pour que les médecins soient si jaloux des empiriques, c'est que les empiriques en savent plus qu'eux. » La conclusion sera peut-être peu logique. Mais elle sera si humaine!

GASTON MERY.

---

# REPORTAGES DANS UN FAUTEUIL

.*. *Ibsen et le Merveilleux.*

Le dramaturge célèbre qui vient de mourir, et que l'on appelait complaisamment le maître du drame moderne, subit toujours au plus haut degré l'attrait et l'angoisse du mystère.

Tout enfant, a-t-il raconté à son biographe Henrick Jæger, l'église de sa petite ville natale, Skien, le fascinait par la légende sinistre du chien noir, funeste aux veilleurs de nuit.

« C'était pendant la dernière nuit de décembre, au « moment où le veilleur annonçait la première heure « de l'année nouvelle : il vit, au bas de la tour, le « chien le fixer de ses yeux rouges, et tomba... De cet « endroit, jamais guetteur ne cria plus l'heure.

« Cet événement était antérieur à ma naissance; « mais j'ai entendu conter beaucoup de faits analogues « qui se seraient passés dans nombre d'églises norvé- « giennes. »

Dans sa célébrité et sa méticuleuse et acariâtre vieillesse, Ibsen avait encore des superstitions d'enfant. Sur sa table de travail, à côté de l'encrier, on remarquait un plateau d'argent supportant plusieurs jouets bizarres : un de ces petits ours en bois sculpté si communs en Suisse, un diablotin noir tenant une allumette, deux ou trois chats et lapins en cuivre, dont un qui jouait du violon. C'étaient les fétiches d'Ibsen. Il avoua plusieurs fois ne pouvoir travailler sans eux :

— Mais comment je m'en sers, ajoutait-il, voilà mon secret.

Le merveilleux surabonde dans l'œuvre de ce Scandinave qui, d'ailleurs — petit-fils de Danois, d'Allemands et d'Ecossais, — n'avait pas une goutte de sang norvégien dans les veines, et tenait de ses aïeules écossaises et allemandes le goût du rêve et de la métaphysique.

Une de ses premières poésies évoque la danse des morts et rappelle le *Der Todtentanz* de Gœthe, ou la danse macabre de Saint-Saëns.

...Minuit sonne à l'église, et voici dans le cimetière
Les morts qui sortent de leur sépulcre et se mettent à danser.
Jusqu'à la première heure, les ossements se remuent en ca-
[dence,
Tandis qu'un bruit de tambour résonne sur les crânes...

L'une de ses premières pièces, la *Nuit de Saint-Jean*, représentée à Bergen en 1853, est une féerie dans le goût de Shakespeare. Elle n'a jamais été imprimée; mais Blanc, dans son histoire du théâtre de Bergen, en raconte l'action, qui rappelle le *Songe d'une nuit d'été*. Un elfe norvégien y joue le rôle de Puck.

Dans *Olaf Liljekrans*, qui décèle déjà l'influence des Eddas, des Sagas et des chansons populaires dont tout le théâtre romantique d'Ibsen est si pénétré, Alfhild, la fille de Thorgjed le musicien, qui vit avec son père sur la montagne déserte, est une émouvante figure de rêve. Elle croit que la mort est un Elfe qui délivre l'âme souffrante et l'emporte vers un lit de roses et de lis préparé au Ciel. Mais déjà au deuxième acte elle découvre que la mort n'est pas si poétique et s'écrie douloureusement : «La mort n'était pas ainsi dans la chanson de mon père! »

Dans la *Fête à Solhang*, Ibsen s'inspire plus particulièrement encore des Sagas; c'est à leur époque qu'est placée l'action du drame, et il est écrit dans leur langue. « Les chansons populaires de Norvège, qu'on venait de publier, eurent sur mon esprit une profonde influence, a-t-il écrit. Les sentiments qui m'agitaient alors s'accordaient mieux avec le romantisme du moyen-âge qu'avec les faits historiques, avec la forme poétique qu'avec la prose. » Voilà pourquoi la tragédie des *Guerriers* fut d'abord un drame lyrique; le festin, qui n'en devait être qu'une scène, occupe toute l'action de la *Fête à Solhang*.

Pour les *Guerriers à Helgoland*, Ibsen a puisé à plusieurs mains dans les Sagas. Plusieurs critiques lui ont même reproché la transformation du demi-dieu de la Saga de Vœlungasaga en Vikings norvégiens. A quoi il répondit : « Ce n'est pas le monde de la légende que j'ai voulu retracer, mais la façon de vivre de nos ancêtres primitifs. »

Dans les *Prétendants à la couronne*, où le sujet et les personnages sont plus près de la vérité historique, on voit le vieux rebelle Skule refuser les secours de l'enfer, que l'évêque Nicolas vient d'outre-tombe lui

offrir de la part de Satan (le fils de Skule a commis un sacrilège dont l'armée s'est épouvantée.)

*Empereur et Galiléen* est l'œuvre d'Ibsen la plus considérable par l'étendue. Elle est divisée en deux parties de cinq actes chacune : « l'Apostasie de César » et « Julien empereur. »

On a dit que Julien est, dans la première partie, « un Hamlet auquel le spectre n'a pas encore parlé. » Mais, plus tard, les spectres lui parleront, les spectres les plus terribles que l'Humanité puisse évoquer.

Rien de plus tragique et de plus angoissant, d'une angoisse supra-terrestre, que les dialogues pleins de terreur de Julien et de Maxime, dans les déserts de la Mésopotamie, alors qu'exalté par la souffrance, l'Apostat croit voir s'ouvrir dans la face pâle de la lune, les yeux pleins de douceur du Crucifié.

Maxime lui annonce le « troisième règne ».

MAXIMOS. — Il y a trois royaumes.

JULIEN. — Trois!

MAXIMOS. — Le premier est celui qui a été fondé sur l'arbre de la connaissance; le second, est celui qui a été fondé sur l'arbre de la croix.

JULIEN. — Et le troisième?

MAXIMOS. — Le troisième est le royaume du grand mystère, le royaume qui doit être fondé à la fois sur l'arbre de la connaissance et sur celui de la croix, parce qu'il les hait et les aime tous les deux, et que les sources de sa vie sont dans le paradis d'Adam et sur le Golgotha.

JULIEN. — Et ce royaume doit venir?

MAXIMOS. — Il est imminent, j'ai fait calculs sur calculs.

(C'est la tradition répandue en Orient et en Italie du règne du Saint-Esprit succédant à celui du Fils, venu lui-même après le Père.)

L'idée dominante de la pièce est une sorte de fatalisme chrétien. On voit Judas, Caïn et l'Apostat lui-même obligés de collaborer au triomphe du Christ et de son Eglise.

JULIEN. — Encore des chuchottements! Quels sont mes hôtes?

MAXIMOS. — Les trois pierres angulaires de la nécessité.

JULIEN. — Qui? Qui?

MAXIMOS. — Les trois grands soutiens dans le reniement.

JULIEN. — Nomme-les?

MAXIMOS. — Je ne puis; je ne les connais pas; mais je pourrais te les montrer.

JULIEN. — Montre-les moi tout de suite, Maximos.

MAXIMOS. — Méfie-toi.

JULIEN. — Tout de suite! Tout de suite! Je veux les voir et leur parler à l'un après l'autre.

MAXIMOS. — Que la faute retombe sur toi-même! *(Il agite une baguette.)* Prends forme et parais, premier holocauste d'élection.

JULIEN. — Ah!

MAXIMOS. — Que vois-tu?

JULIEN, *d'une voix sourde.* — Il est là, tout à fait dans le coin. Il est grand et beau comme Hercule... mais non pas... *(Hésitant.)* Si tu peux, parle-moi.

UNE VOIX. — Que veux-tu savoir?

JULIEN. — Quelle fut ta mission, de ton vivant?

LA VOIX. — Mon crime.

JULIEN. — Pourquoi as-tu commis ce crime?

LA VOIX. — Que n'ai-je été mon frère!

JULIEN. — Pas de faux-fuyants; pourquoi as-tu commis ce crime?

LA VOIX. — J'ai été moi-même.

JUDIEN. — Et qu'as-tu voulu?

LA VOIX. — Ce à quoi j'ai été contraint.

JULIEN. — Et pourquoi cette contrainte?

LA VOIX. — J'étais moi.

JULIEN. — Tu es chiche de paroles!

MAXIMOS, *sans lever les yeux.* — *In vino veritas.*

JULIEN. — Cela est vrai, Maximos. *(Il répand une coupe de vin devant le siège vide.)* Baigne-toi dans la vapeur du vin, mon hôte pâle. Restaure-toi. Tiens! Tiens!... On croirait voir monter la fumée d'un sacrifice.

LA VOIX. — La fumée d'un sacrifice ne monte jamais.

JULIEN. — Pourquoi cette raie en croix sur ton front rougit-elle? Non, non, ne ramène pas tes cheveux sur elle. Qu'est-ce que cela?

LA VOIX. — C'est le signe.

JULIEN. — Hum! Assez sur ce sujet. Et quel profit ton crime t'a-t-il rapporté?

LA VOIX. — Le plus splendide.

JULIEN. — Qu'appelles-tu le plus splendide?

LA VOIX. — La vie.

JULIEN. — Et le principe qui domine cette vie?

LA VOIX. — La mort.

JULIEN. — Et la mort?

LA VOIX. — Voilà l'énigme. *(La voix se perd.)*

JULIEN. — Disparu!

A Caïn succède Judas. Julien, après le second geste de la baguette évocatoire de Maximos, regarde un instant le vide, fixement, puis avance la main comme pour repousser un spectre, et dit d'une voix étranglée :

— N'approche pas!

MAXIMOS, *le dos tourné.* — Le vois-tu?

JULIEN. — Oui.

MAXIMOS. — Sous quelle forme?

JULIEN. — Sous la forme d'un homme à la barbe rousse. Ses vêtements sont déchirés, et il porte au cou une corde. Parle-lui, Maximos.

MAXIMOS. — Parle-lui, toi.

JULIEN. — Qu'étais-tu de ton vivant?

UNE VOIX. — La douzième roue du char du monde.
JULIEN. — La douzième, quand la cinquième est inutile.
LA VOIX. — Où le char aurait-il roulé sans moi?
JULIEN. — Où a-t-il roulé avec toi?
LA VOIX. — Dans la gloire.
JULIEN. — Pourquoi l'as-tu aidé?
LA VOIX. — Parce que je l'ai voulu.
JULIEN. — Qu'as-tu voulu?
LA VOIX. — Ce que j'ai été contraint de vouloir.
JULIEN. — Qui t'a choisi?
LA VOIX. — Le Maître.
JULIEN. — Le Maître savait l'avenir quand il t'a choisi.
LA VOIX. — Oui; voilà l'énigme.
MAXIMOS. — Tu te tais?
JULIEN. — Il n'est plus là.

Le troisième ne vient pas. Maximos a beau l'adjurer par le sceau de Salomon, par l'œil du triangle. C'est que ce troisième « grand affranchi sous la nécessité » n'est pas encore parmi les morts: c'est Julien lui-même.

*Peer Gyort* est une sorte de *Faust norvégien.* Sa vieille mère, Aase, l'a bercé de contes qui, d'ailleurs, l'arrachaient aux misères de la réalité. Ces rêves en ont fait un chasseur de chimères. Il est enchanteur, se fait roi, et, pour réaliser son royaume, se livre à la traite des noirs, ramasse une énorme fortune, qui s'évanouit bientôt. On a prétendu qu'Ibsen avait voulu faire, comme Cervantès, de l'homœpathie littéraire, montrer par une œuvre de folle imagination les dangers de l'imagination déréglée.

Les Drames symbolistes d'Ibsen sont connus de tous. Est-il besoin d'y montrer la préoccupation constante de l'Au-delà? Cette préoccupation est le caractère même du symbolisme, forme de l'art qui satisfait à la fois notre désir de voir représenter la réalité et notre besoin de la dépasser.

On se rappellera, dans *Brand,* la figure de Gerd, la folle des glaciers, qui conduit le chercheur d'absolu vers la grande église de glace où seulement son esprit inquiet trouvera le repos; dans *Rosmersholm* (le chef-d'œuvre sans doute d'Ibsen), celle de l'étrange et touchant Ulrich Brendel, qui a perdu la raison en poursuivant l'idéal, l'étrange *Dame de la mer,* qui est une Océanide attardée; Solnen, le constructeur de châteaux enchantés, et son inspiratrice, Hilda Wrangel, qui entend des chansons dans l'air pendant que l'architecte des songes monte planter son drapeau sur le faite d'où il retombera, sanglant et brisé.

Dans les Drames réalistes même, le merveilleux a sa large part; quoi de plus saisissant que la « Femme aux rats », dans le *Petit Eyolf*? Elle semble sortie d'un conte d'Andersen, et, dit assez subtilement M. Leneveu, « se rattache à cette idée, dernier avatar de l'esprit malin, agent mystérieux surgissant partout où il y a quelque chose qui gruge, ronge, et empêche les gens de dormir, attirant à elle tout ce qui porte en soi un principe d'inquiétude et de souffrance, et le forçant à l'éliminer. »

GEORGE MALET.

---

# LE PROCÈS DE LA VOYANTE de Saint-Quentin

## LE JUGEMENT

Voici le texte *in extenso* du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Saint-Quentin, en son audience du 17 mai, contre « la Voyante », Bar Louise, dite Estelle, Bar Louis, son père, et Bar Jules, son frère:

Attendu que par jugement du 26 février 1903, le tribunal correctionnel de ce siège condamnait Bar Louis-Adrien et Bar Louise, sa fille, pour exercice illégal de la médecine, le premier en 50 francs, la seconde en 10 francs d'amende et lui accordait le bénéfice de la loi de sursis.

Qu'il avait alors constaté que depuis trois ans, à Saint Quentin, rue de Guise, Bar père recevait chez lui les personnes qui venaient le consulter sur leurs maladies; qu'il endormait sa fille connue sous le nom de « la Voyante du quartier d'Isle »; que celle-ci au cours du sommeil magnétique ainsi provoqué, prenait la main du client, lui donnait des conseils, indiquait le traitement à suivre et les remèdes à prendre. Que Bar père transcrivait les ordonnances sous la dictée de sa fille et les remettait aux clients qui les portaient dans les pharmacies; qu'il n'exigeait ni consignation ni paiement, mais qu'il acceptait tous les versements volontaires, que tous deux vivaient de l'exercice de cette profession.

Que cette condamnation était basée sur l'article 16 de la loi du 3 novembre 1892 aux termes duquel exerce illégalement la médecine quiconque non muni d'un diplôme prend part habituellement ou par une direction suivie au traitement des maladies, sauf les cas d'urgence avérés.

Que le Tribunal posant en principe que la disposition absolue de cet article frappe tout exercice de l'art de guérir, quel que soit le mode de diagnostic et du traitement ordonné par les personnes non munies de diplôme et qu'elle interdit toute pratique médicale aux magnétiseurs ou à ceux qui font donner des consultations par des individus en état de somnambulisme.

Qu'en outre il donnait une définition de l'exercice illégal de la médecine qui s'entend d'un traitement habituel de maladies et d'une direction suivie, impliquant tout une série d'opérations successives depuis l'installation d'un local pour le public et la réception

des clients jusqu'à la délivrance des ordonnances et le règlement des honoraires.

Attendu qu'aussitôt après cette condamnation Bar père entama des pourparlers avec le docteur en médecine Harmand, alors âgé de cinquante-sept ans, menant depuis quinze mois une existence honorable et modeste à Vincennes et qu'il détermina ce praticien en quête de clientèle à s'installer à Saint-Quentin.

Que le docteur obtint de lui une avance de fonds pour acquitter ses loyers, ses impôts, ses frais de déménagement et de déplacement et consentit à placer sous la protection de son diplôme le cabinet de consultation de la demoiselle Bar, qui, de la rue de Guise avait été transféré rue de la Raffinerie, 65. Que c'est ainsi que chacun d'eux vint au secours de l'autre.

Attendu qu'il a été établi dans l'instruction et au cours des débats que ce docteur touchait cent cinquante francs par quinzaine et une rémunération supplémentaire de trois francs par jour, qu'il n'a point recherché à se faire en ville une clientèle personnelle et qu'il ne donnait chez lui aucune consultation.

Qu'il a été révélé par les témoignages recueillis que la demoiselle Bar endormie, tantôt par son père, tantôt par son frère, a continué comme par le passé à recevoir des clients, à se mettre en rapport avec eux, soit directement par la pression de la main, soit par l'attouchement d'une mèche de cheveux, d'un fichu, d'une flanelle ou de toute autre partie de leur habillement, à faire des diagnostics, à donner des consultations, à prescrire et à dicter des ordonnances avec cette seule différence que le docteur Harmand assistait à ces pratiques.

Qu'il ressort enfin de l'ensemble des dépositions qu'à de très rares exceptions près le docteur se bornait à écrire les ordonnances sous la dictée de la voyante, ou à les signer quand le texte était de la main du fils Bar; qu'il n'interrogeait ni n'auscultait les malades, qu'il ne contrôlait même pas les ordonnances composées de spécialités inoffensives mais d'une influence curative nulle, d'une variété plus apparente que réelle, groupées dans un ordre quelconque, applicables indistinctement à toutes les maladies et dont la banalité, l'insignifiance et l'innocuité rendaient même tout contrôle inutile.

Que c'est ainsi que pendant près de trois ans le docteur Harmand s'est fait l'auxiliaire complaisant et rétribué d'une voyante et a vu défiler plus de malades qu'il n'en avait soignés auparavant au cours de sa longue et besogneuse carrière.

Que dans cette sorte d'association destinée à tourner la loi et à échapper à de nouvelles poursuites, c'est la demoiselle Bar qui jouait le rôle prépondérant, tandis que celui du docteur était humble, effacé.

Que c'est à la voyante et non au médecin silencieux qu'étaient adressés les remerciements et les témoignages de reconnaissance de nombreux clients soulagés ou guéris.

Qu'en présence des déclarations et des attestations de gens, appartenant à toutes les classes de la Société, qui révélaient des résultats surprenants, M. le juge d'instruction a donné mission au docteur Magnin de la Faculté de Paris, professeur de psychologie, de visiter Louise Bar, de rechercher si elle était susceptible d'être plongée dans un état de sommeil artificiel, dit hypnotisme, et par quels procédés; de dire si le sommeil était simulé et si Louise Bar avait une aptitude spéciale à interpréter des phénomènes physiologiques ou pathologiques.

Que d'après le rapport de ce docteur et ses explications à l'audience, Louise Bar appartient à la catégorie des hystériques facilement hypnotisables, que l'état hypnotique constaté chez elle est réel, mais ne lui confère pas une aptitude spéciale à faire des diagnostics, à porter des pronostics, à instituer des traitements rationnels par rapport à des individus présents qu'elle touche de la main ou à des individus éloignés avec lesquels elle se met en relations indirectes à l'aide d'objets à leur usage personnel.

Que cette théorie est combattue par le docteur Moutin, professeur à l'Association des Dames françaises à Boulogne-sur-Seine, appelé par la défense pour assister à l'expertise du docteur Magnin, et qui, après avoir dressé une longue liste d'expériences curieuses, affirme que ceux qui soutiennent l'impossibilité des phénomènes du somnambulisme magnétique se trompent.

Que le docteur Baraduc, ancien interne provisoire de la Salpêtrière, dans le service du docteur Charcot, autorisé à faire un cours libre de biologie générale à l'amphithéâtre Cruveilhier, à la faculté de médecine de Paris invoque, ses études sur les vibrations de la vitalité humaine susceptibles d'exercer une influence télépathique, une sorte de télégraphie sans fil sur la radio-activité passive des organes d'un individu en hypotension vitale.

Qu'à son avis une personne saine et sensitive perçoit la nature de ces vibrations et que si elle est psychomètre, c'est-à-dire si elle possède la faculté de transformer ces vibrations en images psychiques ou notions mentales, elle s'assimile par un mécanisme qu'elle ignore et qui peut échapper à sa conscience des notions aussi précises que la plaque photographique recevant les effets lumineux des objets éclairés par le soleil.

Qu'il enseigne que l'influx rayonnant d'un être à l'autre donne la possibilité de lire dans les organes à travers l'enveloppe du corps et de faire un inventaire en pleine fonction vitale ; que l'influence exercée sur nos centres psychiques par des vibrations éthériques, fluidiques dites spirituelles donne des impressions photographiques et que des vibrations pathogènes peuvent être projetées à une grande distance

par une télépathie morbide qui se polarise et s'oriente en une direction voulue ou déterminée, selon la sympathie ou l'antagonisme des fluides de deux personnes vibrant à l'unisson ou à l'opposé.

Qu'il affirme que l'état second permet au médium d'être un bon reflet, un écho vibratoire exact, l'antenne respective de la radio-télégraphie humaine.

Qu'inventeur de la biométrie il a soumis la demoiselle Bar à son appareil de mensuration des vibrations de la vie et déclare avoir trouvé en elle une formule normale de pondération.

Qu'après lui avoir fait subir diverses épreuves des plus intéressantes qu'il décrit, il conclut que cette demoiselle a une médiumnité nettement établie à l'état de sommeil provoqué, qu'elle est une psychomètre inconsciente enregistrant fidèlement les vibrations pathogènes émanées de la radio-activité de nos organes à l'état maladif ; que sa voyance est limitée aux phénomènes pathologiques et qu'elle est un instrument vivant psychométrique, dont la loi doit reconnaître la véracité, si elle croit en devoir limiter l'emploi.

Attendu que le Dr Magnin avait émis l'opinion que l'état hypnotique ne conférait pas à ceux qui y sont plongés le pouvoir d'exécuter un acte qu'ils ne seraient pas capables de réaliser à l'état de veille, par exemple ne leur faisait pas acquérir, de par le fait qu'ils dorment, le talent de faire un portrait s'ils ne savent ni dessiner ni peindre.

Mais que le Dr Moutin reproche à son confrère Magnin de ne pas avoir distingué entre l'hypnotisme et le magnétisme animal dont il proclame la supériorité.

Que quoi qu'il en soit, il paraît se dégager de cette discussion que la demoiselle Bar, dénuée de toutes notions médicales, serait incapable pendant son sommeil magnétique d'en donner, en termes techniques, une définition précise et savante.

Que d'autre part, son père et son frère qui n'ont fait aucune étude de ce genre ne sauraient en l'endormant lui suggérer des connaissances qui leur manquent.

Mais qu'alors interviendrait par la communication directe ou à distance entre la voyante et le malade consultant une sorte de transfert fluidique lui faisant ressentir les souffrances du client, percevoir ses impressions sur la plaque sensible de son cerveau et lui donnant la faculté d'être l'écho fidèle de ses plaintes en les exprimant non en des termes scientifiques qu'elle ignore et que personne ne lui suggère, mais dans le langage courant et vulgaire qui est le sien et celui du client.

Qu'alors le malade émerveillé d'entendre décrire ses maux tels qu'il les ressent, se suggestionne à son tour, prend confiance, sent ses forces renaître et son état s'améliorer.

Que ce phénomène est d'ailleurs reconnu par le Dr Magnin lui-même, qui s'est exprimé ainsi : « Pour « qui sait le rôle considérable que joue l'imagination, « les guérisons ou semblants de guérisons, obtenus par « les somnambules n'ont absolument rien d'extraordi- « naire, c'est l'éternelle histoire de la foi qui guérit. »

Attendu que lorsque les docteurs et les professeurs sont en désaccord sur ces problèmes occultes, les juges qui ne sont ni assez ignorants pour se permettre un dénigrement toujours facile, ni assez instruits pour se faire une conviction, doivent se garder de se prononcer sur les mystérieuses doctrines discutées à la barre, dans lesquelles les rapports entre les faits observés sont encore trop incomplets et où il reste à faire trop de découvertes pour qu'on puisse, quant à présent, déterminer avec certitude une loi de la nature.

Mais qu'étant donné les faits révélés par les débats et la controverse brillante qu'ils ont suscitée, le Tribunal, sans avoir à déclarer si le magnétisme peut tenir lieu d'une thérapeutique sérieuse, ou s'il est une œuvre de charlatanisme aboutissant à des résultats chimériques, n'a qu'à appliquer à la cause la seule science qui lui soit familière, la science juridique, la plus modeste de toutes puisque la vérité judiciaire qui en émane passe seulement pour la vérité.

Sur l'exercice illégal de la médecine :

Attendu que sous l'empire de la loi de ventose, an onze, les pratiques magnétiques étaient réprimées,

Mais que les travaux préparatoires de la loi du 30 novembre 1892 indiquaient que si les expériences de magnétisme et d'hypnotisme n'ont pas été réservées exclusivement aux médecins, c'est à la condition que les profanes resteraient dans le domaine de la science et n'appliqueraient pas leurs procédés à l'art de guérir.

Que les conditions d'études et de diplôme imposées aux médecins sont des garanties exigées dans l'intérêt de la santé publique, et des précautions prises contre l'ignorance du praticien et contre la crédulité du malade.

Qu'assurément le médecin, dans la pratique de son art, est libre de recourir à tous les moyens qu'il croit propres à l'éclairer. Qu'il peut demander même au magnétisme, à la suggestion hypnotique comme à la radiologie et à l'électrothérapie, des indications utiles en les soumettant au contrôle de ses connaissances thérapeutiques et de son expérience professionnelle.

Mais qu'il lui est interdit de se faire l'auxiliaire d'empiriques, d'accepter, de donner une sorte d'exéquatur à leurs agissements.

Que ces principes ont été rappelés dans deux jugements correctionnels, l'un de la deuxième chambre du tribunal de la Seine, en date du 11 mai 1904, l'autre du tribunal de Lyon, du 9 mai 1905.

Que dans le même esprit, au civil, le Tribunal de la Seine, par jugement du 20 janvier 1905, a prononcé la nullité d'une association en participation formée entre un docteur en médecine et un chimiste pour l'exploitation d'une méthode inventée par ce dernier, en vue du traitement de la tuberculose.

Attendu qu'il est du devoir du médecin de conser-

ver la direction de l'examen du malade, de la détermination de son état, de la prescription des remèdes et de la surveillance du traitement ordonné.

Que telle n'a pas été l'attitude du docteur Harmand, qui, éteignant ses propres lumières, a renoncé à son indépendance, à son autorité, s'est contenté de faire acte de présence dans le cabinet de consultation de la demoiselle Bar et s'est résigné à la fonction automatique de machine à écrire et à signer.

Qu'en résumé la demoiselle Bar n'a pas été un appareil vivant d'expériences au service du docteur et que c'est celui-ci qui a été l'instrument d'une voyante.

Que l'intervention de ce médecin n'a donc été qu'un artifice pour dissimuler la perpétration du délit, déjà réprimé en 1903 ; que la demoiselle Bar et son père se sont mis en état de récidive et que Bar fils s'est fait leur complice par aide et assistance.

En ce qui concerne l'escroquerie :

Attendu qu'il est de jurisprudence constante que attribution faite par des autorités médicales et scientifiques d'un pouvoir réel d'une valeur curative ou divinatoire au magnétisme et à l'alloscopie, empêche le juge de qualifier à priori de manœuvre frauduleuse le seul emploi des moyens magnétiques pour le diagnostic et le traitement des malades.

Qu'il en serait autrement si le sommeil avait été simulé et s'il était démontré que le magnétisme n'avait été qu'un trompe-l'œil, une jonglerie destinée à exploiter le public.

Que le docteur Harmand, qui a dit s'être toujours intéressé à l'étude des phénomènes du somnambulisme, a pu croire à l'extra-lucidité de la demoiselle Bar et, poussé par goût autant que par nécessité, se laisser aller à seconder une entreprise dont les résultats étaient de nature à entretenir son illusion.

Que les trois autres inculpés, encouragés par l'affluence croissante du public, ont pu garder une haute opinion de l'efficacité de leur méthode.

Que le médecin-expert n'a signalé aucune simulation.

Que l'instruction n'a révélé aucune connivence avec des compères.

Que c'est d'ailleurs au ministère public qu'incombait la charge de la preuve.

Que M. le Juge d'instruction avait songé à soumettre à l'observation de l'expert la demoiselle Bar et ses co-inculpés et à faire procéder à des expériences pour contrôler ses consultations.

Mais que le docteur Magnin crut devoir décliner cette mission par des raisons empruntées à la règle du secret professionnel, à la possibilité d'indiscrétions et de coïncidences banales.

Qu'alors le magistrat instructeur résolut d'envoyer à plusieurs parquets des commissions rogatoires dans le but de tenter des épreuves consistant à faire établir des diagnostics sur des malades, à adresser des objets à leur usage personnel à la demoiselle Bar et à comparer les diagnostics établis par les médecins avec ceux que cette demoiselle déclarerait pendant son sommeil.

Que malgré les garanties de sincérité recommandées et les précautions indiquées pour assurer raisonnablement et dans la mesure d'une saine interprétation de la loi le respect du secret professionnel, ce magistrat se heurta à des résistances du même genre.

Attendu d'ailleurs que les manœuvres frauduleuses étant écartées, ces expériences n'auraient eu une réelle utilité qu'au point de vue théorique et dans l'intérêt de la science.

Qu'en définitive, il semble que dans l'espèce tout le monde a été de bonne foi : voyante, magnétiseurs, autorités médicales et scientifiques, sans oublier surtout les malades.

Déclare éteinte l'action publique dirigée contre le docteur Harmand, décédé le 11 mai courant.

Renvoie la demoiselle Bar, son père et son frère des fins de la prévention du chef d'escroquerie.

Déclare Bar Louise, Bar Louis-Adrien et Bar Jules coupables d'avoir, depuis moins de trois ans, à Saint-Quentin, exercé illégalement la médecine.

Dit qu'il y a eu récidive de la part de Bar Louise et de son père, condamnés déjà pour le même délit, le 26 février 1903.

Leur fait à tous trois application des articles 18 et 27 de la loi du 30 novembre 1892.

Condamne Bar Louis-Adrien en cent francs d'amende, Bar Louise en quarante francs d'amende et Bar Jules en vingt francs d'amende.

Les condamne solidairement aux frais.

Et attendu que Jules Bar n'a pas encore été condamné, lui accorde le bénéfice de la loi de sursis.

---

## A PROPOS DE LA GUERRE AVEC L'ALLEMAGNE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Comme on croyait, contrairement à mon opinion, la guerre avec l'Allemagne non seulement probable mais imminente, j'avais demandé qu'on voulût bien me signaler les textes prophétiques qui l'annonçaient. Votre distingué collaborateur, M. Timothée, a prié M. du Vignois, très au courant des prophéties, de me renseigner à ce sujet, et cet aimable érudit s'est empressé de chercher la solution désirée ; veuillez, Monsieur le Directeur, offrir à ces Messieurs mes remerciements les plus sincères.

Nostradamus, dans sa lettre à Henri II, avertit que « la persécution des gens ecclésiastiques prendra son origine par la puissance des rois aquilonnaires les

unis avec les orientaux ». M. du Vignois cite ce passage dans l'*Echo* du 1er mai, pensant qu'il en sortira peut-être quelque lumière pouvant éclairer la question.

Je crois, comme lui, que ce passage prophétique se rapporte à l'époque actuelle et qu'il ne tardera pas à s'accomplir, si déjà même il n'a pas commencé à se réaliser. Si je ne m'abuse, la persécution sanglante doit sévir en France surtout au moment de la guerre civile et de l'invasion, et les Allemands y prêteront la main aussi bien que les Rouges.

Mais c'est peut-être en Italie qu'elle exercera toute sa rigueur, ainsi que l'annoncent plusieurs prophéties célèbres : ce sera l'époque du schisme, de la Révolution, de la guerre civile et même de l'invasion étrangère. Les Allemands et les Russes envahiront l'Italie, dévasteront les églises et les couvents, et feront mourir les prêtres, les religieux et les religieuses. Nostradamus l'indique encore dans ses centuries :

« O vaste Rome, ta ruine s'approche,
« Non de tes murs, de ton sang et substance.
C. X. 65.

« Des gens d'Eglise sang sera épanché
« Comme l'eau en si grande abondance,
« Et d'un longtemps ne sera restanché :
« Vœ, vœ, au clerc ruyne et doléance.
C. VIII. 98.

« Puis le tiers-Roy Aquilonnaire, entendant la « plainte du peuple de son principal titre (*fils aîné de l'Eglise*), dressera si grande armée, etc..., et ira « remettre la plupart en son pristine état. »

« Le grand celtique entrera dedans Rome, menant « amas d'exilés et bannis. »
C. VI. 26.

C'est le grand monarque, comme l'indiquent aussi d'autres prophéties.

Tous ces événements sont donc bien de l'époque actuelle et ne tarderont pas à se réaliser, mais on ne peut pas affirmer que l'invasion allemande qui doit les accompagner soit tout à fait imminente.

Ce qui me confirme encore dans mon opinion, c'est une révélation d'une extatique qui m'inspire une grande confiance, et que j'avais oubliée. Cette extatique a vu, à l'avance, les principaux événements qui se sont passés en France depuis 1870 ; elle dévoilait aussi les intrigues de l'empereur Guillaume, les efforts qu'il faisait pour trouver un prétexte en apparence plausible de nous déclarer la guerre. Elle a vu qu'il n'envahirait la France qu'au moment où elle serait en guerre civile, mais *qu'auparavant* nous souffririons de la *cherté des vivres*. Or, quoique l'on n'ait pas précisément la vie à bon marché, les aliments n'ont pas atteint des prix de famine, et leur renchérissement n'arrive pas du jour au lendemain : je me crois donc autorisé à penser que la guerre avec l'Allemagne n'est pas très rapprochée.

Selon le conseil de M. Timothée, je me suis procuré le nouveau recueil de M. de Novaye ; je l'ai lu avec un vif intérêt. Il renferme un très grand nombre de prophéties, toutes bien choisies, et dont l'interprétation est généralement fort acceptable. J'avoue, avec plaisir, n'y avoir rencontré aucun texte qui annonce comme prochaine la guerre avec l'Allemagne et qui me fasse changer d'opinion : ma conviction reste donc entière.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

21 mai 1906. Dr L. C.

---

# Les Maisons hantées
## QUE J'AI ÉTUDIÉES

Sous ce titre, le savant italien, M. Lombroso, publie, dans les *Annales des sciences psychiques* une lettre dont nos lecteurs liront avec intérêt l'extrait qui va suivre. Dans la première partie de cette lettre, l'auteur parle de faits dont il n'a pas été le témoin direct : nous la supprimons. Dans la seconde, au contraire, il décrit des phénomènes qu'il a constatés personnellement. C'est cette partie-là que nous reproduisons.

Cette occasion se présenta, en effet, en novembre 1900. Un journal turinois avait, en effet, signalé dans ses « faits divers » des phénomènes, d'apparence extraordinaire, qui se passaient dans un débit de vins et liqueurs, situé au no 6 de la rue Bava, à Turin. Cette rue est voisine de la rue Pescatori.

Le matin du 16 novembre, alors que seulement la femme du patron et le garçon se trouvaient dans le cabaret, ils virent d'abord, à ce qu'ils racontèrent ensuite, un récipient contenant de la liqueur, et qui était sur la table de la cuisine, se renverser tout seul ; d'autres récipients en firent autant ; les meubles, les casseroles et toutes sortes d'objets commencèrent une ronde infernale ; les uns se bousculaient, les autres se brisaient, d'autres enfin disparaissaient. La femme s'évanouit de frayeur, les voisins accourent, et l'on télégraphie au mari qui était hors de Turin, et qui arrive en toute hâte. Tout le long du jour, sous les yeux de plusieurs personnes, les tables, les chaises, les ustensiles dansèrent. Les phénomènes continuèrent les jours suivants, avec quelques moments à peine de répit.

En attendant, d'autres faits semblables commencèrent à se produire dans une cave que le cabaretier, M. Fumero, possédait dans les souterrains de la maison, et qui était exclusivement destinée à y déposer les bouteilles. On s'aperçut que, quand on se rendait dans cette cave, les bouteilles, vides ou pleines, se rompaient, toujours du fait des mêmes agents inconnus. En vain eut-on recours à un prêtre qui bénit le local. La police arriva à son tour, mais fut de même impuissante; toutefois, elle souffla à l'oreille du pauvre Fumero que la chose devait cesser, de gré... ou de force. Fumero comprit et céda à l'argument, déjà assez ennuyé des dommages matériels et moraux qu'il avait subis.

Aussi, lorsque le 21 novembre je me présentai au cabaret, sans me nommer, demandant des renseignements sur les prétendus phénomènes, je fus fort surpris de m'entendre déclarer par les maîtres de céans que les faits dont on parlait s'étaient réellement produits, mais que, fort heureusement, « le professeur Lombroso était venu, et depuis lors tout avait cessé ». Très intrigué par cette réponse, puisque jamais je n'avais seulement mis les pieds dans cette maison, je me fis connaître et je demandai des explications, désirant m'assurer si quelqu'un n'avait pas abusé de mon nom pour des fins que je me réservais de rechercher ensuite, suivant le cas. M. et Mme Fumero m'avouèrent alors que, ayant entendu dire que je devais venir visiter la maison, l'idée leur était venu de déclarer que mon apparition avait mis en fuite les « esprits » ! Ils obtenaient ainsi d'être délivrés des ennuis que leur causaient les badauds et la police; dans ce but ils ne voyaient aucun mal à m'attribuer des pouvoirs de Grand Exorciseur ! Mais ces braves gens m'annoncèrent ensuite que les phénomènes mystérieux continuaient malheureusement leur train, et que j'allais avoir peut-être l'occasion de le constater de mes propres yeux, si je voulais seulement me donner la peine de descendre à la cave.

J'acceptai l'offre avec empressement. J'entrai dans la cave, d'abord en pleine obscurité, et j'entendis un bruit de verres brisés, et des bouteilles rouler à mes pieds. Les bouteilles étaient rangées sur cinq compartiments superposés l'un à l'autre. Au centre se trouvait une table grossière sur laquelle je fis poser six bougies allumées, supposant que les phénomènes spirites dussent cesser à une vive lumière. Mais, au contraire, je vis trois bouteilles vides, posées debout par terre, rouler comme si elles avaient été poussées par un doigt, et se rompre près de la table. Pour obvier à quelque truc possible, je palpai et examinai minutieusement avec une chandelle toutes les bouteilles pleines qui se trouvaient sur les rayons, et je m'assurai qu'il n'y avait ni fil, ni ficelle, qui pussent expliquer leurs mouvements.

Au bout de quelques minutes, deux d'abord, puis quatre, puis deux autres bouteilles du deuxième et troisième rayon se détachèrent et tombèrent à terre, sans brusquerie, comme si elles avaient été portées par quelqu'un; et après leur descente plutôt que leur chute, six se brisèrent sur le sol humide, déjà imprégné de vin : deux seulement restèrent intactes. Un quart d'heure après, trois autres bouteilles du dernier rayon tombèrent et se rompirent à terre. Puis, au moment d'abandonner la cave, à l'instant où je sortais, j'entendis encore rompre une bouteille.

Parmi les témoignages de personnes ayant assisté à des phénomènes semblables, à cette occasion, je rapporterai seulement celui du comptable M. Pierre Merini, dont la déposition complète, en quelque sorte, la mienne. Elle porte la date du 9 janvier 1901.

« Là (dans la cave), en compagnie de plusieurs autres personnes, je vis se rompre des bouteilles sans cause apparente et plausible. Je voulus rester seul pour mieux vérifier le phénomène. Les autres personnes ayant accepté cette proposition, je m'enfermai dans la cave, tandis que tout le monde se retirait au fond du corridor où commence l'escalier qui conduit à l'étage supérieur. Je commençai par m'assurer, à l'aide d'une bougie, que j'étais réellement seul. Cet examen était facile, grâce à la petitesse de la cave et à la difficulté qu'il y aurait eu à se cacher derrière le peu d'ustensiles d'usage vinaire qui s'y trouvaient. Le long des parois les plus longues de la cave on avait disposé une série de robustes poutres soutenues à chaque bout par des pieux. Ces planches étaient entièrement couvertes de bouteilles vides et pleines. Je fais encore noter que la fenêtre regardant sur la cour, qui servait autrefois à éclairer la cave, était en ce moment obstruée par une planche.

« Je vis alors plusieurs bouteilles vides et pleines se rompre d'elles-mêmes *sous mes yeux*. J'approchai une échelle du lieu où elles se brisaient avec plus de fréquence et je montai jusqu'au dernier échelon. Je pris une bouteille vide qui s'était rompue peu auparavant, et dont il ne restait à peu près que la moitié inférieure; je l'isolai des autres, en la plaçant à quelque distance du lieu où elle était auparavant, c'est-à-dire sur le sommet d'un des pieux de soutien des planches. Au bout de quelques instants, la bouteille achève de se rompre et vole en éclat. Voilà un des faits que je puis le mieux certifier.

« Examinant avec attention la manière dont se rompaient les bouteilles, je pus constater que la rupture

était précédée du craquement spécial propre au verre lorsqu'il se fend. J'ai fait déjà observer que les bouteilles vides se brisaient aussi, d'où il faut exclure que l'explosion fût due au développement des gaz par la fermentation (chose du reste peu probable).

« Pour donner une idée du bruit fait par les bouteilles en se brisant, et de l'émiettement qui s'ensuivait, j'ajouterai que cela pouvait se comparer à la rupture de ces gouttes de verre qui se réduisent en poudre lorsqu'on les érafle, et qui sont connues sous le nom de *larmes bataviques*.

« Le 22 novembre, Mme Fumero, femme du cabaretier, suivant le conseil reçu, partit pour son pays natal. Elle y resta trois jours, pendant lesquels il ne se passa plus rien d'insolite au cabaret de la rue Bava. A son retour à Turin, les phénomènes reparurent. Le 26 novembre, Mme Fumero repart, mais cette fois les phénomènes continuent. On se décide alors à éloigner le jeune garçon du cabaret ; les phénomènes cessent définitivement. Doit-on en conclure que les faits se produisaient par sa médiumnité? Cela paraît assez probable, puisqu'ils ne semblent pas pouvoir être attribués à une supercherie de sa part. Nous avons vu, en effet, que les phénomènes avaient lieu dans la cave alors même que le garçon n'était pas présent ; dans la boutique, on avait constaté des déplacements d'objets alors qu'il s'y trouvait, mais sous les yeux de tous. »

Au mois de mai 1903, j'ai eu l'occasion d'examiner personnellement les phénomènes qui se produisaient dans une autre maison de Turin, celle du compositeur-typographe Mignotti, rue Masséna, 30. J'étais accompagné par le docteur Henri Imoda, qui rédigea ensuite un petit rapport sur ces faits.

La famille qui habitait le logement « hanté » était composée du père, de la mère et de deux enfants; elle habitait toute dans une pièce unique, avec une seule porte-fenêtre donnant sur un balcon qui entourait tout l'édifice, du côté de la cour. Le mobilier de la chambre était simple; il se composait d'une table de milieu, de quelques chaises, d'une armoire et de deux lits.

Depuis trois mois déjà, tous les soirs, lorsque l'un des enfants, âgé de huit ans, se couchait, l'on commençait à entendre des coups très forts dans la paroi près de laquelle était placé le lit. Ces coups continuaient pendant plusieurs heures, dans le courant de la nuit.

En vain avait-on cherché à éclaircir ce mystère. La famille Mignotti avait eu recours à la police, qui avait fait des recherches attentives et minutieuses, mais, sous les yeux des agents mêmes, les coups retentissaient avec une force telle, que la muraille en tremblait, et le bruit en était entendu jusque dans les pièces voisines; en approchant la main à la paroi, on sentait distinctement la vibration de la muraille telle qu'aurait pu la produire le choc violent d'un corps lourd.

Aussitôt arrivés sur les lieux, le docteur Imoda et moi, nous passâmes attentivement en revue les parois, les meubles de la chambre, — surtout le lit et l'armoire. L'enfant fut couché par sa mère. Outre nous, il y avait dans la chambre le père, la mère et les deux garçons. Quelques instants après, les coups commencèrent dans la muraille. Ce phénomène était évidemment dirigé par une Intelligence. Quand on adressait verbalement une question à la cause inconnue des bruits, elle répondait au moyen de coups ayant une signification conventionnelle; il fut possible, de la sorte, d'établir une conversation, en faisant marquer par des coups les lettres de l'alphabet. Je ne crois pas nécessaire de rapporter en entier la conversation; je me bornerai à observer que quelques-unes des choses communiquées par cette cause occulte furent reconnues exactes, d'autres absolument fausses, d'autres, enfin, inconcluantes. Après un quart d'heure à peu près, le garçon s'était profondément endormi : les coups frappés, tout en restant très forts, devinrent toujours plus inconcluants, quant à leur signification, et enfin ils cessèrent.

Tel est le phénomène, dans sa plus simple exposition. Tout prouve que le garçon en est la cause, tout au moins immédiate. Il ne présentait aucune particularité anormale. L'intensité des phénomènes médiumniques semble en rapport avec son état physique; pendant quelques jours qu'il avait été malade de fièvre, causée par la grippe, les coups ont été moins retentissants. Ce fait est conforme à ce qui a été observé chez bien d'autres médiums, — Eusapia Paladino entre autres, — et il est fort déconcertant.

En parlant des « maisons hantées », j'ai eu occasion, autrefois, de faire remarquer combien cela peut paraître curieux qu'on puisse maintenant signaler de tels faits, et les trouver si nombreux et prouvés par témoignages, alors que presque deux siècles se sont passés sans que personne s'en occupât, hormis le petit peuple, qui n'était pas, pour ainsi dire, en communication avec les classes instruites. Ce n'était donc pas qu'ils ne se produisaient point; seulement, comme les classes instruites n'y croyaient pas, même lorsqu'ils avaient lieu, personne n'y prêtait attention.

Actuellement ils se produisent, ils sont signalés, ils sont étudiés; toutefois, on les oublie encore trop facilement, et les savants hypnologues, assez courageux et assez libres de préjugés pour s'en occuper, ne sont pas encore bien nombreux. On a vu, par le deuxième exemple que j'ai rapporté, que si je n'avais pas été sur

les lieux, le public, trompé par les personnes elles-mêmes qui habitaient la maison, aurait cru qu'il aurait suffi que la police, ou moi, nous nous fussions présentés, pour que les phénomènes disparussent; en d'autres termes, quoique l'on ne découvrît pas l'auteur de la fraude, on aurait cru que ces phénomènes étaient produits par un truc, et, par conséquent, indignes d'être étudiés.

Pour ma part, si j'ai pu avoir le tort de nier ces faits avant de les avoir observés, je n'ai pas cru, au moins, être tenu à les nier parce que je ne parvenais pas à les expliquer.

CÉSAR LOMBROSO.

# UNE PRÉDICTION

25 mai 1906.

CHER MONSIEUR,

Peut-être n'avez-vous pas remarqué, dans une petite revue catholique peu connue, *Diex el Volt*, dans son numéro de mai 1906, par conséquent composé avant les élections, la note suivante :

*A lire et à méditer*. — Un prêtre, auteur d'ouvrages de piété de renom, que nous connaissons bien, a écrit le 27 avril dernier, à S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, une lettre dont voici les principaux passages :

« En vertu de mes études prophétiques, j'ai la conviction : 1° que les élections seront certainement *mauvaises*; 2° qu'à brève échéance, on expulsera les religieux et les religieuses ; 3° qu'en 1907, vers la fin de février, nous aurons une première crise de Terreur, et que plus tard, Paris disparaîtra dans un incendie miraculeux. »

En plus de l'annonce de l'incendie de Paris, annonce qui n'est que la répétition de ce qu'il a lu dans les prophéties, ce prêtre nous donne une date, et cette date est intéressante à enregistrer dès à présent afin de voir si elle se réalisera. Vous devriez bien vous charger de cet enregistrement dans le prochain numéro de l'*Echo*.

Croyez, cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

BARON DE NOVAYE.

# LA SENSATION DU VOL AÉRIEN
## PENDANT LE SOMMEIL

Dans le numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs* du 10 mai dernier, M. Albert de Rochas posait la question suivante :

M. Cavalli a publié, l'an passé, dans la revue *Luce e Ombra*, sous le titre *Problemi ni Onirici*, une série d'articles où il étudie, entre autres phénomènes, celui de la sensation de vol aérien qu'éprouvent beaucoup de personnes pendant leur sommeil, surtout quand elles sont jeunes.

Son récit concorde, dans les détails nombreux qu'il donne, avec mes propres sensations que j'éprouve depuis plus d'un demi-siècle avec une grande netteté. Il me semble naturel d'en conclure qu'il y a là, non pas un rêve vague et inconstant provoqué, comme on l'enseigne officiellement, par le manque de pression sur la plante du pied quand on est couché dans la position horizontale, mais une propriété de l'organisme humain se développant plus ou moins suivant les individus, quand l'esprit, se dégageant des liens du corps, entre dans le domaine encore si mystérieux des songes.

On n'a presque rien publié sur ce sujet qui mérite l'attention des psychologues et des physiologistes au moins autant que la *Sensation du déjà vu* et les phénomènes d'*Autoscopie* qui ont donné lieu, depuis quelques années, à des thèses intéressantes. Mais pour servir de base à un travail de cette nature, il faut réunir un très grand nombre d'*Auto-observations* que l'on puisse comparer et que l'on ne peut se procurer que par la méthode des ENQUÊTES inaugurée par les Anglais. Nous ne saurions avoir, en France, de meilleur instrument que l'*Intermédiaire*, et j'espère que mon appel lui ouvrira une nouvelle voie en dehors des curiosités historiques.

ALBERT DE ROCHAS.

Voici les réponses que l'*Intermédiaire* a déjà recueillies et qui ont paru dans son numéro du 20 mai :

Cette question offre un intérêt particulier. Le colonel de Rochas, qui la pose, n'est pas sans avoir lu ce que la *Revue du monde invisible* en a dit en 1905. Il est exact qu'on n'étudie pas assez les rêves ; qu'on n'inscrit pas, une fois éveillé, les plus saillants d'entre eux. Que de fois j'ai volé, ou du moins je suis resté en l'air en descendant, par exemple, un escalier, en rêve. Dans cet état de rêve, il n'y a pas de durée ; je me rappelle avoir rêvé quelquefois une action de plusieurs minutes de durée, pendant l'espace d'une mesure de musique, d'un lambeau de phrase d'un discours. Pour en revenir à la sensation non du vol aérien, mais de la négation de la force dite : attraction terrestre, ou loi de pesanteur, je l'ai éprouvée et ressentie, mais sans mouvement des bras s'agitant comme des ailes.

OROEL.

*
* *

J'ai éprouvé souvent et récemment encore cette sensation du vol aérien, où l'on croit rebondir, planer et glisser en l'air. J'avoue n'avoir jamais eu la curiosité d'étudier ce phénomène.

Un ami de quarante-huit ans, à qui j'en parlais, il y a quelques jours, m'a avoué avoir aussi plusieurs fois éprouvé la même sensation de rêve.

Si cette constatation de faits, malheureusement mal observés, peut vous intéresser, je vous la livre.

EDME ARMAND.

*
* *

Voir, sur cette question, quelques pages curieuses des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, de Joseph de Mais-

tre. Ayant prêté mon exemplaire de cet ouvrage, je ne puis indiquer le tome et la page, mais il sera bien facile de les retrouver.

P. Le B.

***

Je ne me souviens pas d'avoir éprouvé la sensation du vol aérien pendant mon sommeil, mais j'ai eu assez fréquemment des rêves *produisant une sensation approchante* : 1° *Course d'une rapidité inouïe* ; par enjambées immenses ; le corps extrêmement penché en avant, rasant le sol ; presque la glissade du clown passant la table une jambe allongée devant, l'autre, allongée derrière ; aucune idée d'effort pour réaliser cependant une vitesse inimaginable ; pas de but ; aucune vision impressionnante.— 2° *Descente un peu analogue, comme allure, dans des escaliers géants* ; sauts de vingt marches à la fois...

D'ordinaire, dans ces rêves, les escaliers me paraissent faire partie de quelque monument gigantesque ; ils sont larges comme ceux de l'Orangerie de Versailles ; tapissés de façon que ma descente vertigineuse s'effectue en complet silence ; décorés de tentures et d'objets d'un art fantastique. Assez souvent j'assiste, au cours ou à la fin de la descente, à quelque procession ou défilé d'êtres mal définis, affublés de cagoules, en monôme, à allure aussi lente que la mienne est rapide ; ils ne me semblent pas être des fantômes et ne me causent aucune frayeur ; il m'arrive d'entendre à demi une musique extrêmement vague, une harmonie à peine indiquée. Une fois, j'ai « situé » mon rêve : je croyais être dans l'hôpital maritime de Cherbourg, démesurément agrandi ; or je n'ai qu'à peine entrevu l'intérieur de cet établissement. Une autre nuit, le défilé des êtres à cagoules me parut être l'« animation » de personnages d'un tableau du supplice des Cenci, vu jadis au musée de Douai. — 3° *Chute d'une planète sur l'autre*. Je n'ai pourtant pas la sensation du départ, et très peu celle de l'« éloignement » ; mais terriblement vive la sensation de vitesse excessive de la chute « vers » l'autre planète ; je ne vole pas, je ne plane pas, je « tombe »... avec angoisse, et pendant longtemps, me semble-t-il, malgré une accélération incessante. Je ne perçois rien de distinct sur la planète but ; mais vers la fin du rêve, je pressens le choc inévitable, la peur naît ; je vais me briser... Mais au moment précis où le choc devrait se produire, je m'éveille, sursautant violemment, criant parfois, et effrayant qui dormait dans la même chambre.

Au réveil, après ces rêves, j'ai l'idée d'avoir incomplètement dormi, et d'avoir souffert d'une aberration du sens de la pesanteur. Sglpn.

***

J'ai éprouvé les sensations décrites par M. Cavalli et dont parle M. Albert de Rochas. C'était dans ma jeunesse et, quoique aujourd'hui septuagénaire, je me rappelle fort bien toutes les circonstances qui s'y rapportent, car elles ont beaucoup frappé mon imagination.

Je pouvais avoir vingt à vingt-cinq ans et j'étais d'une complexion assez délicate, sans être dans un état maladif, comme la suite l'a prouvé. Ce n'était pas seulement pendant le sommeil, en songe, que j'ai ressenti ces sensations ; mais bien à l'état de veille, tout habillé, dans une demi-somnolence sans doute, comme après une sieste, ou enfoncé dans un fauteuil dans l'attente prolongée d'une visite.

Je me sentais comme délivré des liens terrestres et allégé au point de me soulever de terre, sans secousse, par un effort de volonté. J'essayai alors de me déplacer à quelques centimètres du plancher et il me semblait y réussir. Aussi en descendant un escalier, ne me guidant que du bout du doigt sur la rampe.

Quand ces mêmes circonstances redevenaient favorables, je répétais ces essais qui m'ont toujours donné des résultats identiques. La moindre distraction rompait le charme. Je me voyais déjà planant dans l'air, descendant d'un promontoir sans parachute, voguant sur la mer à fleur d'eau. Tout cela disparut avec l'âge viril.

Je me suis toujours expliqué ce phénomène comme la suite d'une faiblesse de constitution, comme une variété de tendance au somnambulisme. Je dois ajouter que jamais, ni avant, ni pendant, ni après, je n'ai été somnambule.

Un Ignorant de B.

***

Nous aussi, nous éprouvons cela, de la façon la plus nette, depuis cinquante ans ; c'est-à-dire depuis l'âge de six ou huit ans. Nous nous rendons parfaitement bien compte de ce qui se passe alors, comme on va le voir.

A cinquante-huit ans, nous pouvons dire que nous avons éprouvé cette sensation (si agréable !) douze ou quinze fois déjà, dans notre vie ; elle se renouvelle donc, en moyenne, tous les quatre ou cinq ans.

Dans les premiers temps, ce vol était très court et ne durait que quelques secondes.

Pour essayer de reprendre notre essor, nous nous contractions sur nous-même ; absolument comme on le fait quand on gèle de froid dehors, pour offrir moins de prise au vent, lorsqu'on circule bien éveillé dans le cours de la vie ordinaire.

Au contraire, plus nous avançons en âge, et plus nous nous soutenons longtemps en l'air, à l'état de sommeil. La dernière fois que nous avons éprouvé cette sensation intéressante, elle nous a paru durer plusieurs minutes.

Nous planons le plus souvent à un ou deux pieds ou même moins, au-dessus du sol ; tout en nous élevant à la hauteur d'un étage, surtout dès le début. A

la fin, quand nous nous sentons sur le point de toucher terre, il nous est facile de remonter en l'air et de planer jusqu'au dessous du plafond, en nous contractant le plus possible ; parce que cela paraît diminuer notre poids, je veux dire notre densité.

Nous voguons ainsi toujours devant nous, jamais en arrière, en montant pour planer en l'air plus ou moins longtemps, pour finir toujours par redescendre. Nous nous tenons debout, jamais couché, très rarement accroupi, mais les bras toujours fortement serrés contre le corps, pour le rendre plus petit, moins volumineux ; afin d'offrir le moins possible de résistance à l'air. Il nous semble que cette contraction (qui devrait scientifiquement l'augmenter) diminue notre poids spécifique.

Dr Bougon.

La question nous paraît de nature à intéresser tous ceux qui s'adonnent aux recherches psychiques. Nous serions reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui nous enverraient des communications sur ce sujet, soit au point de vue de l'observation des faits, soit au point de vue de l'explication à en donner.

# L'INTUITION DE L'HEURE
## OU L'HORLOGE CÉRÉBRALE

(*Suite et fin. Voir les numéros des 1er et 15 mai.*)

L'intuition du temps existe chez les somnambules promeneurs de même que les autres facultés somnambuliques. Le somnambule est évidemment instruit de la durée de son état comme les autres le sont de la durée de leurs crises ; c'est pour cette raison qu'avant que son état ait pris fin il revient au lit où il reprend son sommeil naturel ou bien se réveille, ce qui lui arrive rarement pendant son accès. On a même remarqué chez beaucoup de somnambules naturels que lors qu'ils se livrent pendant leur sommeil à leurs occupations journalières, ils observent avec la plus grande ponctualité le temps à y consacrer (1). Enfin la démence est encore un état dans lequel peuvent se manifester les facultés transcendantes, et là aussi nous trouvons l'intuition du temps. Willicius cite un idiot qui faisait attention au tintement des cloches et en comptait tout haut les coups. « Par cette habitude les esprits vitaux avaient pris une allure si régulière et son imagination s'accordait si bien avec l'intervalle des heures, qu'alors même qu'il n'entendait aucune cloche, il pouvait toujours dire l'heure qu'il était sans jamais se tromper » (2). Schubert mentionne un crétin qui, sans qu'on l'en avertît, connaissait exactement les jours de jeûne prescrits par l'Église (1).

L'éminent connaisseur des Alpes, P. X. Rosegger, dit dans son livre *les Alpes* à propos du crétinisme : « Une autre espèce de demi-crétins est celle des compteurs, des rabâcheurs de nombres et de dates. Ils ont souvent une mémoire incroyablement développée pour les nombres, les lieux et les noms. Ils connaissent tous les saints du calendrier et la date de leur fête. Ils ne savent presque jamais la cause d'un événement, mais ils savent l'époque et le lieu où il s'est produit, une fois pour toutes (2). »

Un cas remarquable de transférence de ce sens intérieur du temps fut expérimenté par Kerner sur lui-même : « Il s'était fait ordonner des médicaments par sa somnambule, et à partir de ce moment il ressentit de l'antipathie pour les aliments qui ne convenaient pas à son état tandis qu'il en prit d'autres avec grand plaisir qu'auparavant il n'aimait pas. Au moment même où il devait prendre ses médicaments, il était averti comme par une voix intérieure qui lui disait : La pendule indique maintenant que c'est l'heure où tu dois prendre tes remèdes, et cela au milieu de ses distractions aussi bien que de ses occupations ; et l'avertissement arrivait toujours juste (3). »

Cette scrupuleuse exactitude des somnambules en ce qui concerne le moment où leurs prescriptions médicales doivent être exécutées, parle éloquemment en faveur de l'identité de nos principes organisateur et pensant et aussi en faveur de la théorie moniste de l'âme. Notre art médical, à l'exception de l'homœopathie, ne fait pas grande attention à cette particularité ; mais le somnambule qui est son propre médecin y fait une attention extrême, et la somnambule Julie poussait la chose jusqu'à ce point qu'on était porté à considérer comme ridicule (4), et cependant cela ne paraît pas être sans fondement. Kerner dit : Les remèdes que la somnambule prescrivait pour elle-même ne servaient pas à grand'chose lorsqu'on ne les lui donnait pas à l'heure indiquée pour leur emploi (5).

Pendant la veille, nous manquons du sens transcendant du temps et, comme pour les autres facultés mystiques, il est alors très difficile de lui faire franchir le seuil des sensations. Il semble pourtant qu'on peut le faire apparaître indirectement dans l'état de veille, le projeter pour ainsi dire au dehors, le changer en

(1) Splittgerber, *Le Sommeil et la mort*, 55.
(2) Willicius, *De anima brutorum*, I, 16.

(1) Schubert, *Geschichte der Seele*, II, 63.
(2) Rosegger, *Die Alpler*, 133.
(3) Kerner, *Geschichtezweier Somnambulen*, 385.
(4) Strombeck, *Geschichte eines allein durch die Natur hervorgebrachten animalen Magnetismus*.
(5) Kerner, *Gesch. zweier Somnambulen*, 373.

mouvement objectif. On parle déjà de ce fait dans un livre publié en 1733, où il est dit qu'on trouve des personnes qui peuvent indiquer le temps soit de jour, soit de nuit, en consultant, soit une bague, soit un clou, soit une balle de plomb attachée à un fil qu'ils tiennent dans un verre contre les parois duquel ils font sonner l'objet, et le son leur indique l'heure (1). Plus tard Amoretti a fait la même observation. Il conseille d'en faire l'expérience avec des personnes ignorant l'heure et à qui on boucherait les yeux et les oreilles pour exclure l'influence de l'imagination. Là-dessus Kerner remarque avec raison : « Si ce phénomène était vérifié, il faudrait l'attribuer à la faculté d'indiquer le temps que possèdent les somnambules ; il faudrait admettre que les personnes à qui le pendule donne l'heure juste se trouvent dans un état voisin de l'état magnétique, de même que ceux entre les mains de qui la baguette divinatoire se met à tourner au-dessus des métaux ; et que, par le battement de pendule, la faculté intuitive de savoir l'heure qui est en eux serait seulement rendue sensible. Il doit aussi y avoir des personnes (ce qui revient au même) chez qui la baguette divinatoire donne également l'heure juste. Dans ce cas comme dans celui du pendule, il n'y aurait là qu'une manifestation sensible qu'on pourrait comparer à une aiguille extérieure mise en mouvement par une horloge naturelle cachée dans l'intérieur de l'homme (2).

L'hypnotisme moderne qui, sous tant de rapports, touche au somnambulisme, jette aussi quelque lumière sur le problème de l'intuition de l'heure. Le professeur Beaunis, de Nancy, dit « que tous les observateurs ont constaté la justesse de l'indication du temps fournie par les somnambules. Si on leur commande de dormir pendant cinq ou dix minutes, ou une demi-heure, le sommeil a exactement cette durée (3) ». Les ordres posthypnotiques, c'est-à-dire les ordres donnés pendant le sommeil hypnotique de faire après le réveil une chose déterminée, à un moment indiqué, sont particulièrement remarquables sous ce rapport. Je puis citer un cas de ce genre venant de mon expérience personnelle et dont plusieurs membres de notre société peuvent affirmer l'exactitude. Dans une de nos séances hypnotiques avec Mlle Lina, nous lui donnâmes l'ordre, par simple transférence de pensée et sans attouchement, de venir le lendemain, à trois heures et demie de l'après-midi, dans ma chambre, où la séance avait justement lieu. A l'heure dite nous

(1) Lebrun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses* I, 170.
(2) Kerner, *Gesch zweier Somnambulen*, 385.
(3) Beaunis, le *Somnambulisme provoqué*, 38, 137.

étions de nouveau réunis et, au moment où l'un de nous tirait sa montre en disant qu'il était juste trois heures et demie, Mlle Lina sonnait à la porte.

Ce genre de faits a été si souvent observé qu'on ne peut plus conserver aucun doute à leur égard. Le professeur Beaunis dit que ces faits sont parmi les plus connus et les plus croyables de l'hypnotisme, et que la reproduction en est très facile : « Si, par exemple, on communique à un hypnotisé la suggestion d'ouvrir un certain livre à la page 25, dans dix jours, à cinq heures, il exécutera l'ordre au moment indiqué, sans pouvoir y résister. L'idée de cet ordre ne se présentera pas auparavant à son esprit et, si on lui mettait dans les mains le livre ouvert à la page même, l'idée qui sommeille en lui ne s'éveillerait pas. Cette idée ne se réalise pas avant le moment fixé, mais seulement à ce moment précis. Elle agit comme un réveil qui sonne à l'heure pour laquelle on l'a monté (1). »

Ces faits supposent évidemment une faculté inconsciente de mesurer le temps, beaucoup plus précise que celle qui existe à l'état de veille et s'exerce à l'aide des faits extérieurs. La suggestion, comme telle, explique seulement l'exécution de l'ordre qui ne pourrait pas être accompli avec tant d'exactitude s'il n'existait pas en outre une horloge interne. Celle-ci présente un problème que la suggestion ne suffit pas à résoudre. La suggestion est sans doute effective et le réveil à un moment déterminé peut être le résultat d'une autosuggestion ; mais cela ne suffit pas pour éclaircir le problème ; on peut même dire : l'ordre posthypnotique est exécuté par la suggestion au moyen de l'horloge cérébrale, au moyen de la perception transcendante du temps. Cela devient d'autant plus apparent qu'il est possible de compliquer le phénomène de telle façon que plusieurs suggestions peuvent rester latentes en même temps. « On peut, par exemple, ordonner à un hypnotisé de faire dans huit jours une certaine action, le lendemain on lui commande d'en faire une autre dans quatre jours, le surlendemain on lui commande d'exécuter une suggestion le jour même, et toutes ces suggestions se réaliseront à l'heure indiquée ; elles ne s'opposent pas les unes aux autres dans leur coexistence, que les ordres proviennent du même expérimentateur ou d'expérimentateurs différents (2) ».

On ne peut pas dire que l'hypnotisme donne l'explication de l'intuition de l'heure, mais seulement que cette intuition se manifeste aussi dans l'hypnotisme comme dans d'autres états.

Chez les somnambules la faculté de percevoir les

(1) Beaunis, le *Somnambulisme provoqué*, 139, 136.
(2) Beaunis, *ouvr. cité*, 156.

phénomènes intérieurs de l'organisme atteint un remarquable degré de finesse et de pénétration, — dans les écrits sur le magnétisme, le point culminant est connu sous le nom d'introvision personnelle ; — et quand ces phénomènes intérieurs se produisent d'une façon rythmique, ils peuvent fournir un moyen de mesurer le cours du temps, mais seulement à la condition que ce rythme intérieur soit reflété dans une conscience qui, grâce à eux, mesure le temps. Un temps en soi, un temps vide, ne peut certainement pas être un objet de perception ; on ne peut percevoir qu'un temps garni de représentations qui permet de mesurer sa durée ; mais les représentations nécessitent une conscience, et ainsi l'explication de l'intuition horaire ne peut se passer du sujet transcendant.

Le caractère transcendant de l'intuition horaire résulte aussi de sa liaison avec d'autres facultés transcendantes. Je choisis un exemple dans lequel l'intuition horaire se montre réunie dans un rêve avec la représentation transcendante, avec la clairvoyance et, à ce qu'il semble, avec le phénomène du dédoublement humain, — un cas complet qui pourrait donner lieu à suspicion, si celui qui le rapporte n'était pas un homme sur qui on peut compter ; c'est Varley, le physicien, membre de la Société royale de Londres, et électricien de la compagnie du télégraphe transatlantique. Il raconte : « Je devais prendre le bateau qui partait le lendemain matin et craignais de ne pas m'éveiller à temps ; il me vint à l'esprit d'employer un moyen dont plusieurs fois j'avais éprouvé l'efficacité ; c'était de me coucher avec la ferme intention de m'éveiller à temps le lendemain. Le matin arriva et je me vis profondément endormi ; je cherchai à me réveiller sans y parvenir. Au bout d'un moment un moyen se présenta qui pouvait me venir en aide ; j'aperçus une cour dans laquelle se trouvait un tas de bois de charpente vers lequel deux hommes se dirigeaient ; ils montèrent sur le tas de bois et soulevèrent une grosse poutre. L'idée me vint alors d'inspirer à mon corps de rêver qu'à mes pieds tombait une lourde bombe dont la mèche allumée brûlait en sifflant, et au moment où les deux hommes jetaient la poutre en bas je fis rêver à mon corps que la bombe éclatait en me labourant la figure. Cela me réveilla subitement, mais avec le clair souvenir des deux séries différentes de phénomènes — dans l'une desquelles l'esprit intelligent avait agi sur le cerveau physique de façon à lui faire admettre, par la force de sa volonté, comme réelle une impression imaginaire. Je ne laissai pas écouler une seconde avant de sauter hors du lit et d'ouvrir la fenêtre, et je vis la cour, le tas de bois et les deux hommes exactement comme mon esprit les avait vus. Je n'avais aucune connaissance antérieure de la localité ; le soir précédent il faisait nuit quand j'étais entré dans la ville et je ne savais même pas qu'il y eût une cour. Il était bien évident que j'avais vu toutes ces choses pendant que mon corps était encore endormi. Je ne pouvais pas avoir vu le tas de bois avant que la fenêtre fût ouverte (1). »

Pour conclure j'attirerai l'attention sur la haute antiquité de notre problème. Les anciens Hindous s'en étaient déjà occupés ; chez eux le somnambulisme était l'objet de recherches religieuses et philosophiques alors que les hommes d'Europe étaient encore des sauvages errants dans les bois. « D'après la conception hindoue, le dormeur (*Supta*) se reconnaît soi-même dans le sommeil (*Svap*) c'est-à-dire qu'il prend conscience de son sujet transcendant. Dans le corps du dormeur les cinq *pranas* sont allumés et éveillés. Au *prana* le plus intime qui se manifeste principalement par l'haleine, correspond dans le monde extérieur l'éther (*Akasa*) et le soleil lumineux (*Atma*) est l'essence, l'être véritable, aussi bien dans le soleil que dans le souffle vital ; celui qui prend conscience de son *Atma* trouve en celui-ci une perception intérieure du temps au moyen de laquelle il peut mesurer le temps indiqué par le soleil extérieur. Dans la conscience ordinaire la marche du soleil et celle du *prana* intérieur sont séparées. Tous deux accomplissent leur chemin, le soleil une fois en 24 heures et le *prana* 21.600 fois. Comme le soleil est l'*Atma* du monde et que le *prana* est l'*Atma* du corps, le premier éclaire le monde, le second éclaire le corps, et les deux ne font qu'un, ce dont ne se rendent pas compte ceux qui ne voient que les apparences ; ils savent seulement que 21.600 révolutions du *prana* ou respirations, se produisent pendant une révolution du soleil et peuvent être comptées d'après cette dernière ; mais ceux qui sont maîtres de la connaissance, qui dominent complètement leurs sens et peuvent sonder leur intérieur dans leur *manas* purifié, ceux-là s'unissent par le *Ioga* avec l'*Atma* (l'être réel du soleil et du souffle vital) et par les mouvements de leur *prana* connaissent les mouvements du soleil ; la respiration (2) leur donne conscience du mouvement solaire. » (3)

On pourrait à coup sûr dire que les Hindous ont donné trop de portée à ce problème en cherchant à le résoudre par l'identification de l'éther universel avec le sujet transcendant ; mais cette solution montre que les Hindous avaient clairement conçu le problème de

(1) *Rapport à la Société dialectique*, II, III.

(2) Cet exposé incomplet de la psycho-astrologie hindoue n'est certes pas de nature à éclaircir le problème. Il est peut-être utile de dire que la *respiration* dont s'agit ici a peu à faire avec la fonction de ce nom (F. K. G.).

(3) Windischmann, *Philosophie in Fortgang der Weltgeschichte*, III, 1332.

l'intuition de l'heure, et ne trouvaient pas que la périodiicté de la respiration suffit à le résoudre. Il y manque le rapport du rythme intérieur au rythme extérieur et la perception de ce rapport. C'est pour cela que les Hindous ont cherché une explication panthéiste qui me paraît dépasser le but, tandis que l'explication physiologique, manquant de la relation entre le rythme intérieur et le rythme extérieur, ne l'atteint pas.

L'explication de l'intuition de l'heure par le sujet transcendant suffit à la loi de relation; elle n'est ni trop petite ni trop grande; elle contribue même à définir d'une façon plus précise le sujet transcendant. La philosophie aura pour tâche de décrire toutes les propriétés de celui-ci, quand elle aura reconnu qu'en négligeant les études mystiques, elle se prive de ses meilleurs auxiliaires.

Dr Carl du Prel (1).

LES

# Prédictions de l'OLD MOORE

## POUR JUIN 1906

Le dessin représente une course entre automobiles et chevaux ; ces derniers sont outrageusement battus, tandis que des sportsmen se lamentent et que des enfants fuient.

Voici les prédictions :

Le tableau pour juin est suffisamment explicite, au grand regret de beaucoup de sincères sportsmen et d'éleveurs de chevaux. On verra que l'automobile prend la place de notre utile ami.

Il est très possible que dans un prochain avenir, les courses d'automobiles supplanteront les courses de chevaux et les bookmakers crieront les cotes des fabricants célèbres.

Les chevaux de plat et d'obstacles vont devenir choses du passé.

Nous pouvons nous attendre à recevoir quelque étrange nouvelle de Rome ces temps-ci.

Il y aura des incidents graves parmi les jésuites à Londres. Une réunion secrète aura lieu et les chefs de cet ordre important seront appelés au Vatican.

Le monde sera scandalisé par la révélation d'une grave affaire. Pendant un temps les efforts les plus énergiques seront faits pour l'étouffer, mais les parties lésées réussiront à saisir les tribunaux et l'affaire sera jugée, mais à huis-clos, *Old Moore* est heureux de le dire.

Du Japon, ce mois, nous apprendrons des nouvelles étonnantes et de nature telle que l'univers en éprouvera comme une commotion. La presse sera encombrée de dépêches venant par câble de New-York, et l'effet sera déprimant sur le marché. Le Prophète est heureux de prédire que la Grande-Bretagne fera une heureuse exception dans la débâcle générale.

Le tremblement de terre qui a eu lieu dans l'Inde, en avril de l'année dernière, et qui causa de si effroyables ravages, ne sera pas oublié, et il est plus que probable que pendant l'été de 1906, il se produira de nouvelles secousses aux environs de Simla, Lahore et Bombay, mais les morts ne seront pas, à beaucoup près, aussi nombreux qu'en 1905.

Le temps en juin sera très irrégulier. On peut s'attendre à de forts orages de pluie, avec de légers brouillards la nuit.

(1) Traduit du *Sphinx* par Guymiot.

# L'Ame de Sœur Alix de Thélieux

**Apparitions de l'âme de Sœur Alix de Thélieux, du monastère de St-Pierre de Lyon, à Sœur Antoinette de Grolée, du même monastère, en 1527 (1).**

*Cette relation fut écrite par l'abbé Adrien de Montalembert, aumônier du roi François Ier, et imprimée avec privilège de ce prince et plus tard avec l'approbation du cardinal de Tencin. Une religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, après avoir franchi les bornes du cloître, s'était précipitée dans le désordre. Enfin Dieu la toucha, la grâce du repentir opéra sa conversion. Après sa mort, son esprit s'attacha à une jeune religieuse de cette abbaye. Cette dernière fut soigneusement examinée, puis interrogée ; on verra plus loin les réponses de l'âme de la défunte aux questions qui lui furent adressées, réponses parfaitement conformes aux données de la théologie.*

1. L'ame coupable. — Une bulle de Léon X, du 9 juin 1516, prescrivit la réforme dans l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, dont les religieuses n'observaient aucune clôture et aucune règle. Au lieu d'embrasser la réforme, plusieurs religieuses prirent la fuite, après avoir dérobé divers objets de prix.

Alix de Thélieux, qui avait soin de la sacristie, fut une de celles qui apostasièrent. Elle prit, en partant, des ornements d'autel et les engagea pour une certaine somme. L'abbé de Montalembert dit ensuite : « Je ne voudrais pour rien raconter la vie que depuis elle mena : mais de tant vous dis-je bien qu'elle fut assez dangereuse et piteuse. Et tant continua à prendre ses plaisirs, qu'elle y gagna pour toutes rétribu-

(1) *Relation de l'apparition d'une âme du Purgatoire au monastère de Saint-Pierre de Lyon*, d'après l'abbé Adrien de Montalembert. Extrait de la brochure : « *Trois apparitions* » etc. — Victor Palmé, libraire éditeur, 25, rue Grenelle-Saint-Germain, Paris (1872).

tions des maladies dangereuses, dont son pauvre corps fut mis en telle subjection, qu'il n'était en aucunes parties sans ulcères et douleurs ; elle en perdit tout le visage ; et privée de l'usage de tous ses membres, fut longtemps ainsi gisant piteusement .»

2. L'AME CONVERTIE. — Dieu ramena la brebis égarée, lui qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. L'abbé de Montalembert raconte ainsi la conversion et la mort de sœur Alix : « Donc la pauvre sœur Alix n'ayant plus aucune espérance de guérison, abandonnée de tout le monde, pauvre de corps et de biens, soupira beaucoup et pleura, pensant si Notre Seigneur aurait encore pitié d'elle. Elle regretta amèrement d'être sortie de son couvent, et pria dévotement la sainte Mère de Dieu d'être sa protectrice auprès de son divin Fils, en promettant de tout son cœur de changer de vie si elle relevait de cette maladie. Elle offrait ses souffrances pour l'expiation de ses péchés et des peines éternelles qu'elle avait méritées. A la fin, minée par la maladie, elle perdit toute force, et mourut, non dans son couvent, mais dans un petit village, où elle fut enterrée pauvrement et misérablement, comme la créature la plus méprisée du monde, sans obsèques, ni funérailles, ni prières, ni solennités quelconques .»

3 L'AME APRÈS LA MORT. PREMIÈRES MANIFESTATIONS. — Deux ans s'écoulèrent. Personne ne pensait plus à la pauvre sœur Alix.

Il y avait à l'abbaye de Saint-Pierre une religieuse, nommée Antoinette de Grolée, native du Dauphiné. Elle avait à cette époque environ dix-huit ans, et elle s'était toujours distinguée par sa régularité et sa piété. Sœur Alix avait conservé le meilleur souvenir de cette jeune religieuse ; dans sa dernière maladie, elle parlait continuellement d'elle et l'appelait à son secours.

Une nuit que sœur Antoinette dormait légèrement, seule dans sa cellule, elle sentit quelque chose qui écartait son voile, lui faisait au front le signe de la croix, et puis l'embrassait doucement. Elle se réveilla aussitôt, étonnée, mais non effrayée. Ne voyant personne, elle pensa que c'était simplement un rêve, et elle n'en parla pas.

Quelques jours après, elle entendit un bruit près d'elle, comme si l'on frappait de petits coups sous ses pieds. Le bruit était semblable à celui que ferait un bâton avec lequel on frapperait un carreau, ou un marchepied. « Il semblait proprement que ce qui « faisait ce son, et ainsi heurtait fut dedans terre pro- « fondément ; mais le son qui se faisait était entendu « presque quatre doigts en terre, toujours sous les « pieds de la jeune fille. Je l'ai entendu bien des « fois » (ajoute l'abbé de Montalembert) « et en me « répondant sur ce que je lui demandais, l'esprit frap- « pait autant de coups que je demandais. »

Lorsque sœur Antoinette eut entendu plusieurs fois ce bruit étrange, elle en parla à son abbesse. Comme l'Esprit ne faisait pas de mal et ne causait aucun embarras, les religieuses furent extrêmement consolées de ces manifestations. L'Esprit témoignait une grande joie lorsqu'on chantait l'office, ou que l'on parlait de Dieu, soit à l'église, soit ailleurs ; mais il ne se faisait jamais entendre si sœur Antoinette n'était présente; il la suivait jour et nuit, et ne la quittait jamais. On sut plus tard que cela avait commencé le jour même de la mort de sœur Alix. L'abbé de Montalembert dit dans sa Relation : « Je lui demandai, en « la conjurant au nom de Dieu, si aussitôt qu'elle fut « partie de son corps elle suivit cette jeune religieuse. « L'âme répondit que oui véritablement, ni jamais ne « l'abandonnerait, qu'elle ne volât au ciel pour jouir « de la vision éternelle entièrement. »

La nouvelle de cette apparition s'étant répandue dans Lyon et aux environs, une foule de personnes de toute condition se rendirent au couvent de Saint-Pierre, afin d'obtenir des renseignements. Ces visites se comptèrent par milliers.

L'abbesse interrogea formellement sœur Antoinette. Celle-ci répondit en toute simplicité qu'elle croyait que c'était l'âme de sœur Alix, qu'elle avait souvent vue en songe.

« Lors fut conjuré l'Esprit pour savoir que c'était. « Il répondit qu'il était l'Esprit de sœur Alix vérita- « blement, de céans jadis sacristaine ; la chose fut « assez facile à croire, parce qu'elle avait toujours « beaucoup aimé la jeune religieuse (Montalembert). »

(*A suivre.*)

---



---

# ÇA ET LA

*La femme au lézard*

Les journaux ont beaucoup parlé, ces jours derniers, d'un cas très curieux d'auto-suggestion. Une femme, une brave paysanne, croyait avoir un lézard dans le ventre. Transportée à l'hôpital Cochin, elle a été guérie par le professeur Richelot.

Elle avait consulté de nombreux médecins, qui, tous, s'étaient moqués d'elle. C'est alors qu'à bout de patience et amaigrie par la souffrance morale, elle vint à Paris et entra dans le service du professeur Richelot. Celui-ci vit tout de suite à qui il avait affaire. Il abonda dans son sens et lui dit qu'il allait l'opérer; il simula l'opération et la malade se trouva guérie.

Mme Alphonsine X... est une femme de soixante ans, le type parfait de la vieille paysanne normande.

A l'un de nos confrères qui alla la voir, voici le récit qu'elle fit :

« Je me suis aperçue de l'existence de ce lézard dans mon estomac, il y a environ quarante ans. C'est en buvant de l'eau dans une prairie. J'avais alors dix-sept ans. Deux jours après, je sentais quelque chose remuer dans mon corps. Je ne me rendais pas bien compte de ce que c'était, mais, un jour, les douleurs furent tellement intolérables — il y a quelques mois — que je fus trouver un médecin, en lui racontant ce que j'avais. Il me prit pour une folle et me renvoya sans traitement. Ce n'est que le docteur G.., de Nonancourt, qui vit clair. Il me dit : « Pour moi, vous avez plusieurs sortes de lézards dans l'estomac... Je les entends remuer. » Et lui, au moins, il m'avait examinée consciencieusement, car il écoutait avec un petit instrument acoustique.

— Le stéloscope?...

— Oui, je crois. En tout cas c'est le docteur G... qui m'a dit de venir me faire opérer à Paris.

— Avez-vous beaucoup souffert?

— Oh ! oui ! J'avais toujours faim, je mangeais ! je mangeais ! mais ça ne me profitait pas, et surtout depuis trois mois j'ai maigri au moins de cinq ou six kilos...

— Et maintenant vous allez tout à fait bien !

— Oh oui ! Je prends aujourd'hui du laitage et du fromage à la crème, alors qu'autrefois je ne pouvais pas en absorber sans avoir aussitôt des vomissements. Cependant je sens de temps en temps au creux de l'estomac de petits battements, pourvu qu'il n'y en ait pas d'autres !

— Mais non, répond l'interne, vous savez bien qu'il n'y en avait qu'un, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs, pour la bonne raison que celui que vous aviez était un mâle !...

Et notre confrère de s'étonner...

Mais ce n'est point là un fait nouveau, puisqu'on en trouve un autre à peu près semblable dans Montaigne.

« Une femme, raconte-t-il, pensant avoir avalé une espingle avec son pain, crioit et se tourmentoit comme ayant une douleur insupportable au gosier, où elle pensoit la sentir arrestée. Mais, parce qu'il n'y avoit ny enfleure ny altération par le dehors, un habile homme ayant jugé que ce n'estoit que fantaisie et opinion, prinse de quelque morceau de pain qui l'avoit piquée en passant, la feit vomir et jecta, à la dérobée, dans ce qu'elle rendit, une espingle tortue. Cette femme cuidant l'avoir rendue, se sentit soubdain deschargée de sa douleur. »

Cela se passait il y a quatre siècles... Nous venons décidément trop tard.

---

*L'anneau perdu et retrouvé*

On nous écrit de Menton :

Mme veuve Blangini, qui exploite une boucherie au n° 40 de l'avenue Félix-Faure, à Menton, s'aperçoit un jour que sa bague de mariage a disparu de son doigt.

C'était au mois d'août, elle venait de prendre un bain de mer et les recherches qui furent faites dans l'établissement et chez elles restèrent infructueuses.

Ne pouvant se consoler de la perte d'un souvenir aussi précieux, elle eut l'idée d'implorer le bon saint Antoine de Padoue, pour lequel elle avait toujours eu un véritable culte, et, s'adressant au chapelain de l'église Saint-Roch, elle lui commanda une neuvaine à son intention.

Sur ces entrefaites, je crois même que la neuvaine n'était pas terminée, un gros poisson, un loup, est ramené par des pêcheurs qui avaient tendu leurs filets au large de la promenade des Anglais.

Le placement de ce poisson, qui pesait plusieurs kilos, était difficile (à cette époque de l'année les hôtels de Menton sont fermés et le marché aux poissons est peu couru), ils décidèrent de le mettre en loterie et le sort le fit tomber entre les mains de Mme Fulconis, épicière de la rue Félix-Faure, voisine de la boucherie Blangini.

Le poisson est aussitôt vidé et qu'elle n'est pas la surprise d'y trouver une bague qui, par les initiales et la date qu'elle portait gravées à l'intérieur, est immédiatement reconnue pour être celle que Mme Blangini avait perdue quelques jours avant, probablement en prenant son bain.

Dans un sentiment de reconnaissance facile à comprendre, elle commanda aussitôt une superbe statue de saint Antoine de Padoue, que l'on peut admirer dans une des niches de la chapelle Saint-Roch.

*Pour copie conforme :*
G. P.

---

*La « Dame Blanche » de Berlin*

La femme blanche, ce fantôme annonciateur qui n'apparaît que lorsqu'un danger menace un membre de la famille de Hohenzollern, s'est montrée à la Kayserburg de Berlin. Depuis longtemps déjà on n'en avait plus entendu parler et l'on avait un peu oublié cette comtesse d'Orlamunde qui vivait au XIIe siècle.

Or, une nuit du mois dernier, une dame du palais, un flambeau à la main, traversait une antichambre de l'aile du Nord, au moment où les douze coups de minuit tintaient aux horloges de la ville.

Par une porte ouverte la dame aperçut, au fond d'un corridor, une forme blanche, et, de peur, pensa laisser choir son flambeau. Mais, rassemblant son courage, elle l'appela d'une voix tremblante : « Graefin von Orlamuende ! »

Le fantôme tourna alors sa face blême où brillaient de grands yeux désolés. Sous ce regard, la dame du palais sentit ses membres se glacer et, poussant un cri, tomba en pâmoison.

Il se fit une grande rumeur dans le château, les valets et les gardes accoururent et trouvèrent la dame évanouie, près d'un flambeau éteint.

---

# A TRAVERS LES REVUES

### VISION DANS LE CRISTAL

Un correspondant du *Light* raconte le fait suivant :

L'été dernier, je me trouvais dans le Devonshire en visite chez M. H... en même temps que Mme R... qui tous deux venaient de l'Inde, mais de provinces différentes.

Dans la journée, nous nous rendîmes tous trois dans un coin retiré du jardin sous un berceau d'arbres et ils voulurent me faire « voir dans le cristal ». Cela ne m'était jamais arrivé.

Après un temps assez long, ne voyant rien, nous nous mîmes à causer de choses et d'autres, quand tout à coup je sentis d'abord et vis ensuite distinctement la forme

d'un homme, d'un oriental, brun, habillé de blanc et paraissant être un domestique indien de bonne maison.

Mentalement, je lui demandais de me faire savoir s'il connaissait quelqu'un parmi nous.

Il leva alors sa main et la promena sur nous; je vis alors à son petit doigt une curieuse bague épaisse et carrée; il regarda Mme R...

Je lui dis la chose et lui décrivis l'homme : « Mais, c'est mon *cousoumar !* » (c'est le nom des valets de pied indien), s'écria-t-elle.

Comme je n'ai jamais été qu'à Ceylan, je ne connaissais pas la tenue des domestiques indiens ; mais une chose me surprit, ce fut de voir au fantôme des cheveux ondulés. Je crois que ma vue me trompait; mais Mme H... me dit elle-même, sans que je lui en parle, que son *cousoumar* avait cette particularité. H. R.

## SOCIÉTÉ UNIVERSELLE D'ÉTUDES PSYCHIQUES

**La prochaine réunion générale des membres de la société aura lieu le lundi 18 juin, à 8 h. 1/2 du soir.**

**Chaque membre recevra, quelques jours avant la réunion, une lettre de convocation individuelle qui lui tiendra lieu de carte d'entrée et qui sera rigoureusement exigée.**

**Les personnes qui n'auraient pas encore adressé leur demande d'admission, soit à M. le Dr Joire, président de la Société, à Lille (Nord), soit à M. le Dr Kocher, 113, rue de Rennes, à Paris, sont invitées à le faire dès à présent, si elles désirent assister à la réunion.**

# LES LIVRES

**L'Homme et l'Univers. — I. L'Univers et la Vie,** par le chanoine Brettes (in-8° ; 700 pages), librairie Roger et Chernoviz, éditeurs, 7, rue des Grands-Augustins, Paris.

Ce livre apporte une idée neuve et forte.

C'est celle de la perfection originelle de l'univers et de l'homme, et d'une catastrophe cosmique reduisant l'un et l'autre à l'état lamentable où ils sont aujourd'hui.

Il n'était pas possible d'aller plus droit à l'encontre de la thèse soutenue par l'Evolutionnisme transformiste, lequel règne, presque sans conteste, aujourd'hui, sur les esprits cultivés de l'Europe, et bouleverse de fond en comble la politique et la vie sociale.

L'auteur est le chanoine Brettes, que tout le monde a connu comme orateur et remueur de foules ; mais dans lequel personne jusqu'ici ne soupçonnait un savant.

Comment il a quitté la prédication pour faire de la science, il nous le raconte lui-même dans une préface fort originale qui porte sa « confession ».

Il pose lui-même, d'une façon saisissante, la question qu'il va traiter : « Nous avions cru sur les origines de l'homme, écrit-il, ce que raconte la Genèse ; mais voilà qu'à présent la science affirme et prétend prouver que la révélation s'est trompée et que nos premiers ancêtres sont le Protyle, le Phenacodus et l'Anthropopithèque... Maintenant, au Muséum, l'homme est dans la même vitrine que son aïeul le singe... que croire ? »

Pour répondre à cette question qui angoisse si profondément l'âme humaine, le prêtre doit être doublé d'un savant. Voilà pourquoi le chanoine Brettes l'est devenu ; et pourquoi il adjure les savants et les prêtres, les jeunes surtout, de se donner la main, de montrer à l'humanité l'aurore qui se lève, et de lui rendre enfin l'Espérance.

L'œuvre scientifique comprend trois volumes : 1° l'Univers et la Vie; 2° Origines du désordre dans l'Univers ; 3° la Création et la Genèse (1).

Le premier volume, l' « Univers et la Vie », est partagé en quatorze chapitres :

I. La méthode scientifique. — II. Unité de l'univers. — III. Forces physiques. — IV. L'éther. — V. Le mouvement. — VI. Forces mécaniques. — VII. La chimie. — VIII. L'astronomie. — IX. La vie. — X. Conditions de milieu. — XI. Les microbes. – XII. Le règne végétal. — XIII. Le règne animal. — XIV. L'homme. — Conclusion.

L'attention est saisie, dès les premiers chapitres, qui posent les pierres fondamentales de tout l'édifice et qui ont pour objet d'abord la méthode, puis la thèse à démontrer, et enfin les forces employées à la construction du monde. L'intérêt ne cesse pas de grandir, soutenu qu'il est par l'enchaînement rationnel des faits qui se succèdent, par la clarté avec laquelle ils sont exposés, et par l'autorité des savants, presque tous actuellement vivants, auxquels ils sont empruntés.

Mais à partir du moment où il entre dans l'étude de la vie, l'auteur témoigne d'une étonnante originalité.

Ses savantes discussions, sur la cellule et ses organismes sur les diastases et les pigments, redressent nettement, par l'expérience, la confusion faite par les matérialistes, entre la vie cellulaire et les énergies de la pure matière.

Il n'a pas de peine à montrer ensuite que les conditions de milieu actuelles s'accommodent fort mal aux besoins des vivants; et il repousse absolument l'hypothèse d'une providence assez mal avisée pour avoir fait le monde dans le misérable état où il est à présent.

La loi du monde n'est pas dans ce fameux *progrès*, qui, dit-on, a pu faire, du singe un homme, et ne peut empêcher néanmoins aucune de ces contradictions. Elle est dans la *famine*, qui a trouvé les vivants heureux, au sein d'un milieu parfaitement adapté à leur nature, et les a rendus malheureux, par l'altération du milieu auquel leur nature ne s'adapte plus qu'au prix des plus intolérables douleurs.

« Ce changement radical du milieu est-il scientifiquement démontrable ? Y a-t-il eu un temps où l'unité a régné sur le monde, avec un ordre parfait, et un autre temps où cet ordre a été troublé, et où l'unité a fait place à la contradiction ?

« Oui, répond le savant chanoine. Le volume suivant en fera la preuve. »

Cet aperçu permet d'entrevoir l'étonnante portée de ce livre et de la révolution qu'il prépare dans les idées.

(1). Les volumes se vendent séparément et sans souscription. Prix : 8 francs.

*Le Gérant :* Gaston Mery

Paris. — Imp. Jean Gainche, 15, rue de Verneuil.
*Téléphone 724-73*